

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 20 Mars 1913.

Vol. XLVI--No. 38

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtime Martin McDonald. Résidence
vois de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. Eric Robidoux

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence: Coin de la rue Queen et
grand'rue.
SHÉDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaudet,

MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK
Les maladies des yeux et des oreilles sero
traitées comme auparavant.

T. J. Bourque

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.
Consultation à toute heure du jour et de la nuit
Pharmacie de première classe—Drogues, parfums,
articles de toilette et de fantaisie, cigares
et tabacs de choix.

Dr A. Sormany

SHÉDIAC N. B.

Bureau et résidence: Rue Sackville.
164, 52
20 Sept., 1911—

A. R. Myers

RÉCENTMENT DES HOPITAUX DE LONDRES
ET DE DUBLIN,

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.
Heures de Bureau: 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.
15 rue Alma, MONCTON

Dr. M. A. Oulton,

SHÉDIAC, N. B.

Bureau: Ancien bureau du Dr. L. J. Belliveau.
24 oct. 1911.

W. A. Russell

AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,
COLLECTEUR, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute
toute instruction avec ponctualité.

E. R. McDonald,

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT
D'ASSURANCE, ETC.
SHÉDIAC, N. B.

Bureau à côté de la Pharmacie Léger.
20 sept. 1910.

Ferd. J. Robidoux

AVOCAT, SOLICITEUR, NOTAIRE
PUBLIC, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

McQuarrie & Arsenault

AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.

Summerside, P.E.I.

Argent à prêter

Neil McQuarrie Aubin E. Arsenault

ANTOINE J. LEGER, B. A.

Avocat, Notaire Public, [Etc.,

Bureau: Grand'rue, Moncton, N. B.
27 déc. 07.

Thomas W. Butler,

Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar-

bître-en-Equité, et Greffier de la Paix.

NEWCASTLE, N. B.

Assurance contre le feu et les lav

27 mars 08—c

La Banque de Montréal

Etablie en 1817

Capital, \$16,000,000 | Fonds de réserve, ... \$16,000,000
Profits encore à partager, \$1,855,185.36

Bureau principal, Montréal—succursale à Shédiac, N. B.

Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cou-
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

G. A. WHITE, Gerant, - Shédiac, N. B.

Correspondance Parlementaire

Ottawa, le 10 mars 1913

La chambre des Communes a siégé
toute la semaine dernière, à partir de
lundi à trois heures de l'après-midi,
sans interruption excepté de six à huit
heures chaque soir pour dîner, jus-
qu'à samedi soir à 12 heures, alors
que l'ajournement fut proposé par le
premier ministre. La chambre ne sié-
ge jamais de 6 à 8 heures de l'après-
midi; l'ajournement est automatique
et les députés ont ainsi deux heures
pour dîner. La séance qui s'est ou-
verte lundi a duré 129 heures, un re-
cord qui n'a jamais été surpassé.

Tout ce temps, à part des premiè-
res heures, a été consacré à la dis-
cussion de la clause 2, de la loi nava-
le,—la clause qui pourvoit à la dé-
pense de \$35,000,000 pour augmenter
immédiatement les forces effectives
de la marine de l'empire.

Les deux partis ont voté pour cette
clause à la première et à la deuxième
lecture du bill, Sir Wilfrid l'ayant in-
corporée intégralement dans son
amendement, ce qui a permis à M.
Borden de démontrer à toute évi-
dence dans le discours qu'il a prononcé
à la veille du vote sur la deuxième
lecture (j'espère que le Moniteur publi-
era en entier ce discours), que Sir Wil-
frid Laurier et ses partisans sans s'en
apercevoir avaient à plusieurs reprises
voté de façon contradictoire.

Le bill est en comité depuis une di-
zaine de jours et les libéraux ont con-
sacré tous leurs efforts à faire de
l'obstruction. La session de la semaine
dernière est la plus ridicule de toute
l'histoire du parlement Canadien.
Le gouvernement a donné le plus lar-
ge latitude aux orateurs de l'opposition.
M. Turgeon s'est distingué en
prononçant un long discours, qui n'é-
tait qu'une répétition. M. N. S. Log-
gie, de Northumberland, a plongé la
chambre dans un profond sommeil
pendant trois heures et M. Emmer-
son a fait deux discours interminables
où il a raconté l'histoire de la marine
à partir de l'Arche de Noé jusqu'à
nos jours. M. Jacques Bureau a pé-
roré pendant quatre heures et a repris
son siège en déclarant qu'il n'avait
pas encore discuté l'aspect principal
du sujet, mais qu'il y reviendrait bien-
tôt. Et ainsi de suite.

La chambre s'est ouverte à 3 heu-
res cet après-midi et va durer toute la
semaine. M. Carvell a maintenant la
parole et répète un discours qui a dé-
jà été prononcé vingt fois. Aussi per-
sonne ne l'écoute.

L'intention des libéraux est, l'on
dit dans les journaux qui leur sont fo-
rables, de forcer le gouvernement de
dissoudre le parlement et d'en appe-
ler au peuple. Il est douteux que ce
soit là l'intention de Sir Wilfrid. Je
vois que le Transcript, de Moncton,
journal entreprenant, annonce la dis-
solution pour cette semaine même.

Tout cela paraît du plus haut ridicule.
Il n'y a pas un an et demi que M.
Borden est au pouvoir et il y a des li-
béraux qui voudraient déjà avoir une
élection générale. Ils oublient évi-
demment qu'ils ont été chassés du
pouvoir et que ce n'est plus Sir Wil-
frid Laurier et ses amis qui dirigent
les affaires publiques.

Le gouvernement du Canada au-
jourd'hui est dirigé par l'hon. R. L.
Borden et ses amis. Il y aura des
élections lorsque M. Borden l'ordon-
nera; pas avant.

Si l'obstruction conduite par l'op-
position ne cesse pas bientôt, le gou-
vernement prendra les moyens néces-
saires pour la faire cesser. Puis, l'ad-
ministration des affaires publiques re-
prendra sa marche ordinaire. Il n'y
aura pas d'élections.

D'ailleurs, s'il y avait des élections,
le parti libéral serait le premier à s'en
repentir; le peuple est aujourd'hui
contre le parti libéral et une élection
immédiate voudrait dire l'anéantisse-
ment de l'opposition, ce qui n'est pas
du tout désirable, l'opposition étant
déjà de reste faible.

Les conservateurs ont tenu un cauc-
us à 2 heures cet après-midi. M.
Borden a été l'objet d'une enthousias-
te ovation.

Les racontars publiés dans le Trans-
cript sont bien amusants!

M. Alphonse T. LeBlanc et M. A.
B. Coppétois à Ottawa la semaine
dernière. Ils sont sans doute venus
conférer avec Sir Wilfrid, au sujet
des élections. A quelle date ont-ils
fixé la date de la dissolution du par-
lement. C'est un secret d'état que M.
LeBlanc et M. Coppétois dévoileront pro-
bablement ces jours-ci aux électeurs
du comté de Westmorland.

Le sénat s'est ajourné vendredi der-
nier jusqu'au 29 de ce mois.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Frédéricton, 10 mars 1913

La chambre s'ouvre à 3 heures et
M. Melanson présente une requête
du Conseil de ville de Shédiac en fa-
veur d'un bill concernant la ville de
Shédiac.

L'hon. M. Fleming présente un
bill concernant la New-Brunswick
Sols, Ltd.

L'hon. M. Grimmer présente un
bill pour modifier la loi médicale du
Nouveau-Brunswick, 1903.

La chambre en comité passe le bill
répondant et modifiant les lois con-
cernant les cotisations et taxes avec
un amendement décrétant l'addition
de l'acte passé en 1906 concernant la
taxation des biens des corporations
extérieures ayant des succursales.

Le bill concernant les règlements
de la cité de St-Jean et décrétant qu'à
l'avenir il ne sera pas nécessaire que
ces règlements soient soumis à l'ap-
probation du lieutenant-gouverneur-
en-conseil provoque un débat. M.
Baxter dit qu'aucune autre ville n'est

Mitaines==Mitaines

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos pratiques que nous achetons les mi-
taines, et que nous payons les mitaines No. 1, bonas lai e grise et blanche 25cts
la paire; les nombres 2 grise et blanche 20cts. Nous les voulons de bonne gran-
deur.

Nous en voulons vingt mille paires.

MME N. J. BOUDREAU -- LE PARISIEN
BOUCTOUCHE, N. B.

3 mois.

assujettie à cette sanction.

M. Woods critique la taxe imposée
par la cité sur toute personne entrant
dans la ville pour y travailler. Les ré-
glements du marché sont aussi à blâ-
mer.

M. Slipp profite de l'occasion pour
protester contre ces règlements impo-
sulaires et pernicieux, approuvés par
l'ancien gouvernement, et qui s'éle-
vaient à \$7.50. Cette taxe est con-
damnée par la presse de la ville qui
la considère injustifiable.

M. Baxter se déclare prêt à reme-
tre l'étude du bill à une séance ulté-
rieure lorsque tous les députés de St-
Jean seront à leurs sièges. Cette taxe
a pour but de protéger les ouvriers de
la cité. Quant aux règlements du
marché, le prix des provisions est
beaucoup plus élevé que dans toute
autre partie de la province et le but
du projet de loi est de donner au con-
sommateur le privilège d'acheter di-
rectement du producteur. On élimi-
nerait ainsi les frais de l'entremetteur.

L'hon. M. Fleming dit que la
difficulté semble être que les régle-
ments ne sont pas assez connus. On
les passe et peu de monde en a con-
naissance. Le gouvernement n'a pas
le pouvoir de les modifier, mais il
peut en faire le désaveu. On devrait
publier les règlements ou une idée des
règlements.

M. Baxter trouve bonne la sugges-
tion de l'hon. premier-ministre. Il
peut donner l'assurance à ses bons
amis que lorsqu'il y aura une revision
des règlements qui sera satisfaisante.

La chambre en comité étudie le bill
concernant la ville de Dalhousie, lui don-
nant le pouvoir d'émettre des débetures
additionnelles.

M. Stewart (Restigouche) en réponse
à l'hon. M. Fleming qui l'évaluation
des biens de Dalhousie se monte à \$707,
660.

L'hon. M. Morrissy dit qu'il serait
d'avis d'accorder ce pouvoir à la ville,
puisque'elle a l'intention d'établir un sys-
tème d'éclairage et d'étendre son aq-
educ.

L'hon. M. Fleming n'a pas grande
objection à ce bill, mais il est d'avis que
c'est une législation qu'on doit considé-
rer avec le plus grand soin. On aime
trop un peu partout à s'endetter. Il est
d'avis que la chambre ne devrait pas au-
toriser des dépenses de ce genre si on ne
voit pas à établir en même temps un
fonds d'amortissement.

Le bill est adopté avec quelques amen-
dements.

La chambre passe au bill concernant
la ville de Newcastle et à la répartition
des taxes dans cette ville.

L'hon. M. Morrissy dit que la taxe
de capitation est portée à \$5. Cette taxe
était excessive en 1912, \$9.75. Le bill
est adopté.

La Chambre se forme en comité et
passe le bill pour amender l'acte d'enre-
gistrement, 1903 avec des amendements.
Puis elle passe au bill concernant la
protection des enfants.

M. Stewart (Northumberland) dit que
la sous clause A. de l'article 7 décret
que les enfants passant la nuit au-dehors
peuvent être arrêtés. Il devrait être fait
une réserve pour les enfants passant la

nuit au dehors pour leur santé.
L'hon. M. Grimmer propose que l'ar-
ticle soit modifié de façon à décréter
qu'un enfant couché en plein air dans
des circonstances indiquant qu'il n'a pas
ni logis ni chez-soi peut être arrêté.

L'amendement est adopté ainsi qu'un
amendement à la clause 21 décrétant que
le juge doit avoir juridiction en vertu de
tous les actes concernant les enfants im-
migrés.

Le bill est adopté tel que modifié.
Et à six heures la chambre s'ajourne.

Frédéricton, 11 mars 1913

La séance s'ouvre à 3 heures.
Après la présentation des rapports
de quelques comités, M. Dugal don-
ne avis d'une interpellation concer-
nant les terrains de colonisation.

L'hon. M. Fleming propose que
les bills privés soient reçus jusqu'au
13 mars.

M. Melanson présente un bill con-
cernant la ville de Shédiac.

M. Black une requête en faveur
d'un bill autorisant la ville de Sack-
ville à établir un système d'éclairage
électrique et à émettre des débetures
à cette fin.

M. le Dr Bourque présente un bill
pour modifier l'acte autorisant la mu-
nicipalité du comté de Kent à faire
des emprunts temporaires.

L'hon. M. Fleming présente une
requête en faveur d'un bill modifiant
l'acte constituant la compagnie de
chemin de fer de Hartland et Mirami-
chi, et un bill pour modifier la loi des
écoles de 1903.

L'hon. M. Grimmer présente un
bill autorisant la ville de St-Stephen
à émettre des obligations.

L'hon. M. Fleming donne avis
d'une motion pour le 14 concernant
l'exploitation de l'embranchement
oriental du chemin de fer Intercolo-
nial. C'est une question importante
surtout pour le comté de Northum-
berland.

L'hon. M. Grimmer présente un
bill pour amender les lois concer-
nant l'habitation et le soutien des in-
digents, et un bill pour légaliser la
liste des électeurs de la paroisse
d'Andover, Victoria, pour 1913.

ROUTES PERMANENTES

L'hon. M. Fleming présente
un bill pourvoyant à la construc-
tion de routes permanentes dans la
province. Le bill autorise le gou-
vernement à nommer un ou plu-
sieurs ingénieurs civils dont le de-
voir sera de mesurer, tracer et éta-
blir des spécifications pour la construc-
tion de routes permanentes
dans la province à tels endroits que
pourra désigner le ministre des
travaux publics.

La clause 1 autorise le ministre
des travaux publics à dépenser, à
même les revenus publics, \$10,-
000 par année pour construire ces
routes permanentes, et la clause 3
autorise les ingénieurs à se trans-
porter sur n'importe quels terrains
pour y faire les relevés nécessaires.

(Suite à la 8e page)

Le - Temps - Arrive

Les Rhumes, la Grippe

Pour prévenir les Rhumes et la Grippe qui attaquent presque toutes les gens, il faut avoir prémuni le système respiratoire...

Huile Foie de Morue, Bourbon de miel

Nous vendons chaque année des quantités immenses de cette préparation, plus qu'ailleurs et c'est dû aux soins avec lesquels nous choisissons les différents ingrédients...

Cie des Pharmacies Leger

Lowther Hotel, AMHERST, N. E.

Bonnes chambres, bonne table, soins empressés, et prix modiques. Olivier T. Leger, propriétaire

S. J. Vienneau,

Encanteur public pour le Comté de Westmorland, Saint-André, N. B.

Chapeaux & Modes

Mlle Leonie Doiron

annonce respectueusement au public qu'elle vient de recevoir un superbe choix de CHAPEAUX et de modes du plus fin dernier goût...

A vendre à bas prix

Un lot d'atrapes à homard, y compris deux ancres de 100lb chaque, 200 atrappes goudronnées d'2 ans, 11 roueaux de cable goudronné, d'un an aussi, un bon bateau de 21 pieds de quille.

GILBERT D. MAILLET, St-Thomas, Kent. 12 fév. 1913—ac.

UN CYCLONE.—Paris, 12 mars.—Au ministère des colonies on a reçu la nouvelle de dégâts considérables causés à l'île de la Réunion, par un cyclone...

Si l'on en juge par le ton général de la presse de France, la nation française ne s'émue guère des menaces peu dissimulées que vient de proférer l'organe pangermaniste, la «Gazette de Cologne», qui traite cavalièrement la France de «brandon de discorde pour l'Europe».

Le Ministre des Postes, en Angleterre, M. Samuel, donne à entendre que, avant la fin du présent Parlement, le ministre Asquith va proposer une réforme fondamentale de la Chambre des Lords, y abolissant le principe d'hérédité et mettant fin à jamais à son privilège de veto absolu.

Le Liniment-Minard chasse les pellicules de la chevelure.

Le Liniment de Minard guérit les rhumes, etc.

Le Liniment-Minard guérit les brûlures, etc.

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes. Parait le jeudi de chaque semaine. Abonnement: Un an, \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 20 MARS 1913.

PARLEMENT FEDERAL

SCÈNES DE DÉSORDRE A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 17 mars.—La seconde semaine d'obstruction à la Chambre des Communes s'est terminée, samedi, vers minuit, au milieu de scènes tumultueuses qui constituent un précédent dans les annales du parlement canadien.

La Chambre s'est ajournée après deux heures de tapage et de désordre et la situation devint si sérieuse que l'orateur fut obligé de nommer publiquement deux membres du Parlement qui semblaient les pires tapageurs. Le Dr Clarke, député de Red Deer, a enfreint les règles de la Chambre en défiant l'orateur qui pour le rappeler à l'ordre, fut forcé de le nommer par son nom. Ce député fut rappelé à l'ordre deux fois, il fut menacé d'expulsion de la Chambre.

Alors que l'excitation était à son comble, le premier ministre intervint pour rétablir l'ordre. Et un ami personnel du Dr Clarke, il lui demanda de faire apologie et le député de Red Deer accepta enfin de faire des excuses à l'Orateur.

L'incident éclata à la suite d'un autre qui créa une vive excitation. L'hon. M. Pugsley, qui avait la parole, s'avança près de la table de la Chambre et mit le poing sous le nez du président du Comité, M. Robidoux. Les ministériels s'indignèrent et l'opposition s'anima, bien qu'en peu de temps l'excitation était à son comble dans l'enceinte. Ce désordre dura deux heures et fut accentué par le second incident dont nous avons parlé.

Lorsque le calme fut rétabli, le Premier Ministre informa la Chambre que sans vouloir provoquer personne ni faire des menaces, le gouvernement se propose de remplir son mandat, et que, quoi qu'il advienne l'autorité doit être maintenue et on doit s'occuper des affaires publiques. Sir Wilfrid Laurier était absent de la Chambre à l'ajournement. Il est encore retenu à sa chambre, mais son état s'est amélioré et on croit qu'il sera à son poste cette semaine. On s'attend que le Premier Ministre présentera ses mesures de clôture après la vacance de Pâques. Le Parlement ajournera mercredi.

L'AFFAIRE D'HOCHELAGA Avant la reprise de l'étude du bill naval, aujourd'hui, M. Gauthier, de S. Hyacinthe, saisira la Chambre des accusations relatives à l'élection d'Hochelaga qui provoquera peut-être un débat. Le Premier Ministre proposera probablement que l'affaire soit soumise au comité des Privilèges et Elections pour faire enquête sur ce qui touche à M. Coderre comme membre de la Chambre.

Lorsque la Chambre s'est ajournée à 11.30 heures, samedi, elle siégeait depuis 255 heures, à partir du 3 mars. Le débat se fait sur des points d'ordre. Le gouvernement demandait une meilleure ob-

servance des règles de la Chambre à l'aide des points d'ordre sur lesquels l'opposition engagea de longues discussions. Ces tactiques continuèrent jusqu'à l'ajournement. On ne croit pas qu'il y ait grand nouveau la semaine prochaine.

Commentant les événements disgracieux de cette séance mémorable, le Standard de mardi fait les réflexions suivantes:

«Ni la province du Nouveau-Brunswick, ni la cité de St-Jean n'ont lieu de s'enorgueillir de la conduite de l'hon. Wm. Pugsley aux Communes, samedi soir. Il a précipité la scène la plus désagréable qui soit déroulée de mémoire d'homme dans la chambre des Communes. Sa conduite est d'autant plus répréhensible qu'il a tenté d'obliger, par la force physique, un député de sa propre province, M. F. J. Robidoux, président du comité, de permettre à un membre libéral de parler.

«Celui qui a recours à la force physique pour imposer ses opinions à une chambre des communes anglaise est coupable de nihilisme législatif et on ne saurait qualifier autrement la conduite de l'ex-ministre des travaux publics. Ce n'était point combattre pour un principe. Ce n'était pas pour soutenir une grande idée morale que M. Pugsley, conseiller privé, quitta son siège pour aller brandir son poing sous le nez d'un jeune membre qui présidait le comité. C'était purement et simplement la colère d'un homme désappointé qui convertissait une assemblée législative décente en un Bedlam....

«C'est une consolation que de savoir qu'au sein du douloureux spectacle de samedi M. F. J. Robidoux ne s'en est pas laissé imposer. Il est d'une étoffe différente et le député de la cité de St-Jean s'est aperçu que le jeune député de Kent a justifié l'honneur qu'on lui avait fait de présider les délibérations du comité. Il est sorti d'une situation difficile pavillon au vent, et plus brillante que jamais fut la conduite des députés conservateurs qui restèrent à leurs sièges au milieu de la tempête et respectèrent les traditions du grand parti auquel ils appartenaient.

Le Parlement a dû s'ajourner hier pour les vacances de Pâques. Il se rassemblera mardi prochain.

L'interminable série de discours obstructionnistes se poursuit. Le parlement a repris ses séances lundi dernier et a siégé sans interruption depuis. Mais l'opposition a eu une désagréable surprise.

L'hon. M. Borden avait demandé à l'Amirauté anglaise des renseignements au sujet des difficultés probables de la construction des cuirassés modernes dans des chantiers à établir au Canada. Il en avait reçu un mémoire, l'opposition avait été prévenue de l'existence de ce document, et prenait la direction du premier ministre pour un indice que le contenu du mémoire ne devait pas être aperçu tout si favorable au ministère. Et les orateurs mettaient M. Borden au défi de produire la pièce.

Elle leur fut servie lundi dans la nuit. La réponse du premier Lord de l'Amirauté continue un écrasement pour la politique de Sir Wilfrid: l'établissement d'une marine canadienne qu'il ferait construire au Canada.

M. Winston Churchill fouillait avec sa lettre un mémoire préparé par des spécialistes qui établit entre autres choses: 1. Que l'installation des chantiers maritimes est une entreprise qui demandera des années d'exécution.

2. Qu'elle sera énormément coûteuse.

3. Que le recrutement des ouvriers experts sera impossible en Canada, et très difficile, à cause de leur rareté, partout ailleurs.

4. Que les résultats obtenus en bien d'autres pays montrent les lenteurs de la production dans ces chantiers.

Aussi l'opposition rugit-elle. Elle a voulu le plat; elle l'a, il faut bien qu'elle le digère.

L'effet de ce document sur l'opinion canadienne est déjà très considérable. Les gouvernements anglais n'ont pas coutume de parler à la légère; le ministre libéral actuel de la Grande-Bretagne n'a aucun intérêt spécial à embarrasser le parti libéral canadien. Il faut des circonstances très graves pour qu'un document qui est, dans les conclusions nécessaires qu'il inspire, la condamnation des lubies de Sir Wilfrid, soit mis devant

le parlement canadien avec l'assentiment du premier Lord de l'Amirauté.

Emmerson et Churchill

Commentaires de la Presse Anglaise sur les attaques contre M. Churchill et l'Amirauté.

Londres, 13 mars.—Spéciale.—Le «Daily Telegraph» commente, dans son numéro d'hier, les attaques dont M. Winston Churchill et l'Amirauté ont été l'objet: «Assurément, dit-il, rien ne justifie le langage employé par M. H. R. Emmerson. C'est le langage violent d'un homme en colère. Nous déplorons toute insinuation à l'effet qu'un ministre du gouvernement impérial serait intervenu dans les affaires du Dominion. La seule idée d'intervention dans la politique des Dominions, qui ont reçu leurs pouvoirs autonomes du consentement volontaire du trône et sans réserve, est absolument étrangère à l'opinion britannique.»

«Le «Daily News», favorable à la politique navale de Laurier, dit: «La morale à tirer des attaques contre M. Churchill, est une morale familière à nos lecteurs. Pendant toute la discussion du problème naval canadien, nous avons insisté sur le devoir de ce pays d'éviter toute apparence de vouloir tracer au Canada les grandes lignes de sa politique. Naturellement, Churchill en écrivant son mémoire, n'avait aucunement l'intention d'intervenir. Il a simplement affirmé ses vues comme une expression d'opinion au cours des négociations avec M. Borden, mais l'accueil que l'opposition leur a fait nous rappelle la leçon élémentaire que nous ne devrions jamais perdre de vue dans nos relations avec les Dominions autonomes. Le conseil de Churchill est probablement juste au point de vue naval.»

«Le «Daily Express» dit que toute l'affaire n'est qu'une manoeuvre de parti et il qualifie d'absurde la «furieuse croisade contre Churchill.» «Borden, ajoute-t-il, au nom du gouvernement canadien, a demandé un conseil au sujet des moyens les plus efficaces d'aider à la défense de l'Empire. Le document de l'Amirauté est la réponse l'inférence de l'intervention et un falsification machiavélique.»

Le centenaire de Louis Veuillot

Nous lisons dans l'«Univers» du 26 février dernier: «On nous a déjà demandé plusieurs fois si le centenaire de Louis Veuillot serait commémoré par une cérémonie digne de cette grande date. «Nous pouvons satisfaire aujourd'hui la pieuse curiosité de nos lecteurs. «Sur l'initiative de la famille du maître et avec la bienveillante approbation de S. Em. le cardinal Amette, archevêque de Paris, une fête aura lieu, vers le mois d'octobre ou de novembre, en la basilique de Montmartre, où déjà se dresse un monument élevé à la mémoire du grand catholique.

A l'Etranger

Mlle Rosa Sarto

Le 11 février dernier, à midi précis, expirait à Rome, place Rusticucci, en vue du Vatican, la sœur de Sa Sainteté Pie X Mlle Rosa Sarto à l'âge de 72 ans.

A Mgr Bressan, l'ami du Pape et de toute la famille qu'il connut bien à Venise incombait le devoir d'annoncer à Pie X la triste nouvelle de la mort de sa bonne sœur. A 17 ans, elle suivit son frère à Tombola et l'accompagna à la cure de Salzano, puis elle prit soin de sa bonne mère dans ses dernières années. Elle rejoignit le cardinal Sarto à Venise et vint se fixer à Rome en 1903. Toute dévouée comme sa sœur et sa nièce aux oeuvres de charité et de piété, elle vécut entourée de vénération.

A l'annonce de sa mort, le corps diplomatique entier, la prélatine et l'aristocratie romaine allèrent s'inscrire au Vatican et prier dans les appartements des demoiselles Sarto. En même temps la presse romaine parla avec beaucoup de respect de Donna

Rosa Sarto. La vie de ces demoiselles à Rome était bien silencieuse. Elles n'apparaissaient que dans les cérémonies pontificales où une place spéciale leur est réservée, comme il convient. Tout le monde s'incline devant ces sœurs de Pontife et l'absence totale de luxe dans la chapelle ardente impressionna favorablement le peuple romain. La Tribuna disait: «le visage de la défunte, entouré d'une sorte de coiffe très blanche, est environné d'un reflet de paix infinie d'un air de sainteté.»

Cette femme, humble de coeur, a eu des funérailles princières. La basilique de St-Laurent hors des murs en a été le cadre magnifique. Suivant la coutume pour les obsèques des nobles le cercueil était placé par terre, sur un tapis de velours noir brodé d'or; il était recouvert d'un drap de brocat d'or. A la tête et au pied du cercueil, deux grands cierges brûlaient.

Tous les cardinaux présents à Rome assistaient au service funèbre. Plus tard des messes solennelles furent célébrées à St-Jean de Latran, à St-Pierre et à Ste-Marie-Majeure. Ce fut partout la même solennité et la même assistance. Pie X a fait publier une note dans l'«Osservatore romano» dans laquelle il dit son réconfort dans l'unanime démonstration de déférence et de piété filiale, eu la douloureuse occasion de son deuil et à tous, il accorde du fond du coeur la bénédiction apostolique.

MGR CARON, ARCHEVÊQUE DE GÈNES—En vertu de la loi italienne, l'évêque ne peut prendre en main l'administration des biens ecclésiastiques, sans que le gouvernement accorde l'exequatur. Et dans le cas actuel où il s'agit de la nomination de Mgr. Caron à Gènes, le gouvernement violant la loi des garanties, refuse son consentement.

Après une assemblée de protestation tenue à Gènes, les Gênois sont allés jusqu'aux pieds du Souverain Pontife porter leurs plaintes et leurs griefs.

Le vicaire général Mgr de Amicis à la tête de la députation lut une adresse au Pape dans l'audience du 22 février. «Voici à vos pieds, dit-il, l'évêque catholique. Nous protestons contre l'acte du gouvernement qui nous prive de notre archevêque, le tient éloigné de son diocèse et de son peuple.» Une dame de Gènes offrait au Saint Père de mettre à la disposition de l'archevêque sa villa une des plus splendides de la Ligurie.

Le Pape avait écrit sa réponse et la lut avec un accent de majesté, de fermeté et d'émotion. Il remercia ses fils de Gènes du réconfort qu'ils lui apportent dans la douleur qui lui cause l'entrave mise à l'entrée de l'archevêque de Gènes. Il regrette cependant de ne pouvoir exaucer immédiatement leur supplique, parce qu'on présenterait le Saint-Siège comme fauteur de désordre et on le taxerait de provocation.

CONGRÈS DE MALTE—Les solennités du congrès eucharistique de Malte s'ouvriront le 23 avril à La Volette sous la présidence de Son Em. le Cardinal Terrata légat du Saint-Siège. Les journaux français annoncent la présence de NN. SS. Dubois, archevêque de Boniges et Rumeau, évêque d'Angers bien connu au Canada qu'il a émerveillé par sa parole éloquentes et ses accents pieux. Mgr Emard, évêque de Valleyfield partira le 25 mars pour son voyage adlimina à Rome et pour Malte. La section française tiendra ses réunions à l'église de Saint-François d'Assise.

LEGISLATURE PROVINCIALE

(Suite de la séance du 11 mars)

Ce qui suit de la séance du 11 a été accidentellement retranché du rapport publié en 1ère et 8e page. Cela doit se lire immédiatement avant le rapport de la séance du 12:

L'hon. M. Grimmer présente un bill pour modifier l'Acte de Judicature de 1909. Pour assimiler nos procédures judiciaires à celles des autres provinces, il y aura trois divisions de la cour suprême, savoir: Une division d'appel avec juridiction originale dans les affaires civiles et avec appel à l'un quelconque des juges d'icelle; une

division du banc de justice originale dans les affaires criminelles et criminelles d'appel des juges; la cour comme sous le juge-en-chef du wick et de deux juges de chancellerie; les juges et les juges pel seront juges de chancellerie. La du roi consistera et de trois autres en-chef de la cour titre de juge-en-Brunswick et au ce sur tous le cours du Nouve juge-en-chef de du roi aura rang le juge-en-chef de wick et tous les Cour d'appel et ront entre eux suivant leur sén signe les devo divisions respect devront résider.

La chambre et passe le bill nation d'un mag oude police et l' à McAdam, c bill pour empê tions dans la ci elle passe au bi le d'Edmundsto

L'hon. M. F bill autorise le mundston à ém jusqu'à concu Il appert que ton à déjà émi pour \$160,000, quelle est l'é propriétés de la que \$160,000 e me pour une vil ton. Il appert ter de \$7,000 travaux.

Les bills co in d'être exa vote des contr ètre pas une g M. Dugal e qui constituent qui a déjà été n'a pas prés d'emprunter p il voudrait l prochain conse 000 s'il le ju vre plusieurs les habitants d électrique et ment d'eau.

de la ville est pour renforcer à la Rivière tre en sécuri bill en comit mundston qu liers avec nos

L'hon. M. quand aura li tion du con amendement tion devra être au moyen d tion du conse M. Dugal e lieu le 15 avr

L'hon. M. l'amendemen biscite est pour la n tout ou en p votent en fav pourra dépen s'il est défait, des débentur \$7,000 de su qu'il faut p voir.

Après que l'hon. M. W ley, Stewar Dugal, la gres.

La chamb et adopte le pour le Mon M. Flemmi autres provin honorer la m Etienne Car

division du banc du roi avec juri-
son originale dans les affaires
elles et criminelles et avec juri-
diction d'appel à l'un quelconque
des juges; la division d'appel,
comme sous le nom consistera d'un
juge-en-chef du Nouveau-Brunswick
et de deux juges. La division
de chancellerie consistera de trois
juges et les juges de la cour d'appel
seront juges de la division de
chancellerie. La division du Banc
du roi consistera d'un juge en chef
et de trois autres juges. Le juge-
en-chef de la cour d'appel aura le
titre de juge-en-chef du Nouveau-
Brunswick et aura rang et présen-
ce sur tous les autres juges des
cours du Nouveau-Brunswick. Le
juge-en-chef de la division du banc
du roi aura rang et présénce après
le juge-en-chef du Nouveau-Brunswick
et tous les autres juges de la
Cour d'appel et du Banc du roi au-
ront entre eux rang et présénce
suivant leur séniorité. Le bill as-
signe les devoirs incombant aux
divisions respectives et où les juges
devront résider.

La chambre se forme en comité
et passe le bill autorisant la nomi-
nation d'un magistrat stipendiaire
oude police et l'érection d'une géolie
à McAdam, comté de York et le
bill pour empêcher les confagra-
tions dans la cité de St Jean. Puis
elle passe au bill concernant la vil-
le d'Edmundston.

L'hon. M. Flemming dit que le
bill autorise le conseil de ville d'Ed-
mundston à émettre des obligations
jusqu'à concurrence de \$25,000.
Il appert que la ville d'Edmund-
ston a déjà émis des débetures
pour \$160,000, mais on ne dit pas
quelle est l'évaluation totale des
propriétés de la ville. Il lui semble
que \$160,000 est une grosse somme
pour une villette de Edmundston.
Il appert qu'on a dû s'endret
de \$7,000 pour terminer les
travaux.

Les bills comme celui là ont be-
soin d'être examinés avec soin. Le
vote des contribuables n'est peut-
être pas une grande protection.

M. Dugal explique les dépenses
qui constituent le total de \$162,600
qui a déjà été dépensé. Le conseil
n'a pas présentement l'intention
d'emprunter plus de \$10,000, mais
il voudrait l'autorisation, pour le
prochain conseil, d'emprunter \$15,-
000 s'il le jugeait à propos. Il s'ou-
vre plusieurs rues nouvelles dont
les habitants demandent l'éclairage
électrique et leur approvisionnement
d'eau. De plus, l'ingénieur de la
ville estime qu'il faut \$3,000
pour renforcer la station du pouvoir
à la Rivière Verte pour tout mettre
en sécurité. L'opposition au
bill en comité vient de gens d'Ed-
mundston qui ne sont point fami-
liers avec nos conditions.

L'hon. M. Flemming demande
quand aura lieu la prochaine élec-
tion du conseil de ville, car un
amendement décrète que la ques-
tion devra être soumise aux citoyens
au moyen d'un plébiscite à l'élec-
tion du conseil.

M. Dugal dit que l'élection aura
lieu le 15 avril.

L'hon. M. Flemming dit que
l'amendement décrète que si le plé-
biscite est favorable, le conseil
pourra le mettre en vigueur en
tout ou en partie. Si les électeurs
votent en faveur du bill, le conseil
pourra dépenser les \$25,000, mais
s'il est défait, il ne pourra émettre
des débetures que pour couvrir les
\$7,000 de surdépense et les \$3,000
qu'il faut pour la station du pou-
voir.

Après quelques observations de
l'hon. M. Wilson et de MM. Til-
ley, Stewart (Northumberland) et
Dugal, la chambre rapporte pro-
grès.

La chambre se forme en comité
et adopte le bill appropriant \$3,000
pour le Monument Cartier. L'hon.
M. Flemming dit que toutes les
autres provinces s'empressent d'hon-
orer la mémoire de Sir Georges
Etienne Cartier. Les provinces de

l'Ouest donnent chacune \$5,000;
Ontario et Québec \$10,000 chaque,
et le gouvernement fédéral contri-
bue généreusement. Si la Puis-
sance du Canada existe, c'est en
grande partie dû à Sir Georges
Cartier, qui a pris une si large part
à la formation de la confédération.
Sans Cartier, a dit un jour Sir
John A. McDonald, la Confédéra-
tion aurait été impossible. Le mo-
nument sera dévoilé en septembre
1914.

M. Stewart (Northumberland)
dit que Cartier était un homme ex-
traordinaire, dont non seulement les
Canadiens-Français mais encore
tous les Canadiens doivent être fiers.
Assurément le peuple du Nouveau-
Brunswick et en particulier les
Acadiens français verront avec
plaisir la province contribuer au
Monument Cartier.

Séance du 13 mars.

La chambre se réunit à 3 heu-
res.

L'hon. M. Flemming donne avis
d'une motion pour lundi concer-
nant l'assistance à donner à l'éta-
blissement d'ateliers de construc-
tion de navires dans la cité de St-
Jean.

L'hon. M. Flemming présente
un bill concernant les terres à bois
de la couronne et en retrace les
différents dispositifs. C'est une me-
sure de la plus haute importance
qui traite de l'une des plus gran-
des et des plus précieuses ressource-
s du Nouveau-Brunswick. Le do-
maine public embrasse une étén-
due de 11,000 milles carrés, soit le
tiers de la province, c'est un grand
héritage, la propriété comme des
300,000 habitants du pays. Non-
seulement ces terrains constituent
la plus abondante source de reven-
us du gouvernement, mais enco-
re ils sont le grand aliment de
l'industrie forestière qui donne de
l'emploi à un grand nombre d'ou-
vriers. Après l'industrie agricole,
qui est la première, vient l'indus-
trie du bois, et toute mesure qui
vise cette grande industrie doit
être soigneusement élaborée. Le
fait que la province en retire de-
puis une couple d'années un reven-
u annuel de plus d'un demi-mil-
lion de piastres nous donne une
idée de l'importance de la conser-
ver, et d'en augmenter la valeur
dans toute la mesure possible. Le
gouvernement et la chambre sont
donc tenus d'adopter à cet égard
une politique sage et éclairée, afin
de conserver et transmettre à nos
descendants ce bel héritage.

En 1893 cette législature a pas-
sé une loi autorisant l'émission de
permis pour la coupe du bois sur
les terres de la couronne, lesquel-
les sont renouvelables tous les ans
pendant vingt-cinq ans, jusqu'à
1918, alors qu'ils expireront.

La nature même de l'industrie
du bois nous impose le devoir de
statuer sur la chose avant l'expira-
tion des permis; afin que les opé-
rateurs et leurs banquiers sache à
qui s'en tenir pour l'avenir.

Pour assurer la conservation de
la richesse des forêts il faut procé-
der avec prudence et précision.

Il sera institué deux catégories
de permis, savoir (A) Permis de
pulpe et de papier; (B) permis de
moulins à scie, ces permis seront
émis le 1er août 1913. Mais le
gouvernement n'entend pas obliger
ceux qui ont actuellement leurs per-
mis, mais ils auront tout le loisir
de se décider d'ici à cette date.

Pour les permis de bois de pulpe
et de papier, au moins la moitié de
la coupe annuelle devra être con-
vertie en papier dans la province.

Le propriétaire doit s'engager à
acquiescer et à se procurer un mou-
lin à pulpe dans le cours des trois
premières années et un moulin à
papier dans les cinq premières an-
nées. Ces moulins devront être en
opération tous les ans. Ces permis
seront renouvelables tous les ans
pendant trente ans, et à l'expiration
des trente ans, pour vingt ans de

plus encore, pourvu toujours que
le porteur du permis se conforme
en tout point aux règlements qui
pourront être édictés concernant
les terres de la couronne.

Pour les permis de moulin à scie,
ils devront être renouvelés tous les
ans pendant vingt ans à partir du
1er août 1913 et seront renouvela-
bles pendant dix autres années si
le porteur se conforme aux règle-
ments.

On a demandé des permis per-
pétuels comme en Colombie An-
glaise, à Ontario et Québec, mais
il ne croit pas sage d'avoir recours
aux permis perpétuels. Il est pruden-
t de limiter l'étendue des per-
mis. Si nous voulons avoir le bé-
néfice des capitaux dans la provin-
ce, il est nécessaire de donner de
longs permis. Les moulins à pul-
pe et à papier nous apporteront des
industries nombreuses et payantes.
Les permis devront être payés le
tiers le 1er août 1913, un deuxième
tiers en 1923 et un troisième en
1933.

Le bill contient d'importants dis-
positifs tendant à la préservation
de nos richesses forestières.

L'article 6 pourvoit à l'explora-
tion et à la classification des terres
publiques, et cette classification dev-
ra être terminée le 1er août 1917.
Jusqu'à tout dernièrement nous n'a-
vions aucune idée de l'étendue de
nos terres à bois et de leur qualité.
Le gouvernement actuel a fait dis-
paraître en partie cette lacune. A
l'heure actuelle si un propriétaire
de permis coupe 8,000,000 pieds
de bois, le département ne saurait
préciser si cette coupe ne comprend
que la croissance de l'année, ou
bien plus, ou bien moins. Il im-
porte hautement, dans l'intérêt du
pays, d'être parfaitement rensei-
gnés sur ce point, afin de ne point
épuiser l'approvisionnement.

Il faut aussi établir une distinc-
tion entre les terres agricoles et les
terres à bois. Tous les jours, le
département reçoit des demandes
de terres à coloniser qu'on ne pour-
ra jamais rendre profitables. Quel-
quefois elles rendront d'assez bon-
nes récoltes, puis elles sont épuî-
sées. Il faut donc distinguer les
terrains entre ceux qui sont prop-
res à l'agriculture et ceux qui ne
le sont point, et en ce faisant nous
travaillons dans l'intérêt du colon.
Le département devrait être en me-
sure de renseigner sûrement les
colons qui se proposent de s'éta-
blir.

S'il arrivait que le porteur d'un
permis ne peut exploiter tout son
terrain, le lieutenant-gouverneur
pourra lui retirer une partie de l'é-
tendue de terrain qu'il aura loué,
et le terrain retiré ainsi au porteur
de permis pourra être loué à d'au-
tres aux mêmes conditions que les
terrains loués aux grands opéra-
teurs. On a dit avec raison que
ceux-ci étaient mieux traités que
les moindres opérateurs, et c'est à
ce mal que cette disposition du bill
va remédier. Il anticipe les plus
heureux résultats de l'opération
des différentes clauses du bill.

Les moulins à pulpe et à papier
du Nouveau-Brunswick produisent
\$456,000 par année avec un capi-
tal de \$1,300,000.

Pour terminer, il exprime l'es-
poir que le bill nous procurera tous
les avantages que nous en atten-
dons et que nous assisterons tout
prochainement à un développe-
ment extraordinaire de nos ressource-
s forestières et à l'expansion des-
industries-sœurs.

Le bill n'est pas parfait, sans
doute, mais le gouvernement a
considéré toutes choses avec la
plus scrupuleuse attention, et il
croit que le bill fait justice à tout
le monde. Il invite chaleureuse-
ment les bons membres à étudier
la mesure sous toutes ses forces
pour le plus grand bien de la pro-
vince.

L'hon. M. McLeod présente un
message de Son Honneur le gou-
verneur contenant les estimés sup-

La Nouvelle Annonce de Mme C. H. Gallant à bientôt
dans cet espace.

Voulez-vous une montre d'or ?

Les abonnés au Moniteur qui auront payé leur
abonnement jusqu'au 1er juillet participeront au tirage
de deux MONTRES D'OR,—une montre pour Dame
et une montre pour Monsieur, et DEUX MONTRES
à poignet pour jeunes fillettes. Le tirage aura lieu au
commencement de janvier. Un billet numéroté sera
adressé à tous ceux qui auront rempli cette condition
unique—à savoir que l'abonnement soit payé jusqu'au
1er juillet 1913.

Que chacun se hâte d'envoyer le prix de son abon-
nement. Tout abonné nouveau payant un an d'avance
participera au tirage.

plémentaires.
Le seul item, \$100 additionnels
pour la navigation à vapeur, est
passé sans discussion.

Frédéricton, 14 mars 1913

Après la présentation de quelques
rapports de comité, l'hon. M. Flem-
ming présente un bill pour amender
la loi de chasse de 1909. Ce bill dé-
crète qu'après l'examen d'un ruisseau,
si l'on y trouve du castor, le commis-
saire des terres pourra émettre les
permis pour la chasse au castor.
L'honoraire sera de \$2 par chaque
castor pris. Il semble désirable que le
gouvernement encourage l'élevage
d'animaux à fourrures, comme cela se
pratique, croit-il à Ontario.

La clause 28 de la loi de chasse de
1909 est révoquée, et remplacée par ce
qui suit :

Le commissaire des terres de la
couronne nommera un garde-chasse-
en-chef qui devra surveiller tous les
gardes chasse de la province et voir
à la mise en vigueur des lois concer-
nant la chasse, la pêche et les feux de
forêts. Le commissaire des terres
nommera un garde-feu pour agir de
concert avec les commissaires de che-
mins de fer du Canada pour suppri-
mer les feux qui pourraient se déclai-
rer le long des chemins de fer.

La clause 44 décrète que les permis
de chasse pour le gros gibier sera de
\$3. pour les habitants de la province.

L'hon. M. Flemming propose qu'il
soit fait des représentations au minis-
tre des chemins de fer et des canaux
soient portés à qui de droit pour que
le service du chemin de fer entre Cha-
tham Junction et Blackville, sur le
Canada Eastern, soit continué. Il y a
vingt-cinq ans que des gens jouis-
sent de ce privilège et il serait déplo-
rable qu'ils en fussent privés. La pro-
vince a contribué \$68,000 à ce tron-
çon.

M. Stewart (Northumberland) dit
que les gens, qui ont donné gratis le
terrain de la voie, l'ont fait avec l'en-
tente que cette ligne serait permanen-
t exploitée. Il fait un plaidoyer
serré en faveur de l'exploitation de cet
embranchement.

M. Tilley dit que les chartes de
chemins de fer contiennent la condi-
tion que les rails ne peuvent être en-
levés sans le consentement de la provin-
ce.

L'hon. M. Grimmer, le Dr Price,
M. Swim, M. Carter parlent succes-
sivement en faveur de la résolution,
qui est adoptée à l'unanimité.

L'hon. M. Morrissy présente un
bill concernant les grands chemins.
Il est généralement admis que la pro-
vince n'a pas d'aussi bons chemins
qu'elle devrait avoir. Le gouverne-
ment n'est pas à blâmer, car toute la
responsabilité, en vertu de la loi de
1909, repose sur les deux conseillers
municipaux de chaque paroisse et le
secrétaire de la commission de la voirie
nommé par le gouvernement.

Autrefois nos pères travaillaient
ferme et dur sur les chemins, et main-
tenant c'est différent, il faut supplier
et payer les gens pour travailler aux
chemins.

En vertu de ce bill il y aura un in-
génieur-en-chef qui prendra charge
des travaux sur les chemins, et dans
chaque comté il y aura un inspecteur,
et sous l'inspecteur des surintendants.
Et ceux qui préféreront payer en fai-
sant la corvée devront exécuter leurs
travaux avant le 15 juillet, afin qu'on
obtienne de meilleurs résultats.

(Suite à la 6e page)

H. H. HOUDE,
Medecin veterinaire,
Dentiste de cheval.
Shediac, N. B.

D. H. LEGER
Encanteur pour le comté de Kent.
Grand'Diguc, N. B.

Assessors' Notice

The Assessors of the Parish of Shediac
have received the warrant for the 1913
Assessment.

The Apportionment is as follows:
Schools \$1039.88
County Contingencies 1161.21
Support of the English Poor 24.00
Parish charges 1.50
Harmless Taxane 260.00
Pounds 25.00
Assessing and Collecting 225.99

Less Surplus 2755.58
269.69

\$ 2485.89

All persons liable to be rated, are re-
quested to bring in to the Assessors
within thirty days, a true statement of
their property and income liable to be
assessed. The Secretary of each School
District is required by Law and is here-
by requested to give to the Assessors a
List of all persons liable to be assessed,
together with their valuation for Dis-
trict school purposes within thirty days.
The Valuation List, when completed,
will be posted at the following places:
Gilbert Boudreau store, Shediac
Bridge.

Weldon House, Shediac.
Alphé LeBlanc store, Tediash.
ALVIN MUGRIDGE,
GILBERT BOUDREAU,
JEREMIE LEGER,
Assessors.
Shediac, N. B., Feb. 25 1912.

AVIS

Ceux qui devaient à ou à qui devait
M. Placide J. Richard, décédé subite-
ment le 6 mars, sont priés de venir s'ar-
ranger avec nous aussitôt que possible.
MELASSE P. RICHARD,
St Norbert, Comté de Kent, N. B.
18 mars—rip.

A vendre

Une bonne grosse vache à lait, ayant
eu veau le 9 mars, à vendre.
S'adresser à
JEFFREY A. LEGER
Scoudouc.

A vendre

Un bon cheval de travail pesant 1100
livres, ainsi qu'une quantité de blé de
semence que je vendrai à un prix raison-
nable.
CAJETAN LEBLANC,
Shediac Bridge, N. B.

Le Liniment de Minard gué-
rit la gourme.

ces demois-
sanceuse.
dans dans les
s où une place
rvée, comme il
nde s'incline de-
ntife et l'absen-
la chapelle ar-
avorablement le
Tribuna disait:
te, entouré d'u-
blanche, est en
de paix infinie.

HEVÉQUE DE GÉ-
loi italienne, l'é-
s en main l'ad-
s ecclésiastiques,
nement accorde
le cas actuel où
tion de Mgr Car-
nement violant
refuse son con-

plée de protesta-
les Gênois sont
ds du Souverain
plaintes et leurs

Mgr de Amicis à
ion lut une adre-
sion du 22 fé-
pieds, dit Gê-
s proteston.

nement qui nous
évêque, le tient
se et de son peu-
Gênes offrait au
à la disposition
illa une des plus
urie.

it sa réponse et la
de majesté, de fer-
Il remercie ses
econfort qu'ils lui
ouleur qui lui cau-
l'entrée de l'arche-
regrette cepen-
exaucet immédia-
que, parce qu'on
int-Siège comme
et on le taxerait

RE—Les solennités
ristique de Malte
vril à La Volette
de Son Em. le
grat du Saint-Siège.
çais annoncent la
S. Dubois, arche-
et Rumeau, évêque
du au Canada qu'il
parole éloquent
x. Mgr Ehard,
ield partira le 25
age adlimina à Ro-
La section françai-
ons à l'église de
ssise.

A. C. D.

PROVINCIALE

nce du 11 mars)
la séance du 11 a
ment retranché du
en rère et 8e page.
re immédiatement
rt de la séance du

rimmer présente
ifier l'Acte de Ju-
Pour assimiler
judiciaires à celles
ces, il y aura trois
cour suprême, sa-
sion d'ap avec
nale dans
avec appel à l'un
uges d'icelle; une

Compagnie O. M. Melanson, Limitée.

Draps, Draps, Draps!

Notre assortiment de Draps est maintenant au complet. Nous avons les patrons les plus nouveaux, les qualités sont excellentes, les prix modérés.

Venez nous visiter et nous serons des plus heureux de vous montrer notre assortiment de

DRAPS

et vous serez convaincus qu'il est de votre intérêt d'acheter chez

Compagnie O. M. Melanson, LIMITEE

Un mot de nos Sweaters pour hommes, femmes et enfants, que nous exposons en ce moment. Dernières modes et dernières nuances. Prix de 50cts à \$4.

Comme de coutume nous pouvons pourvoir à tous vos besoins en fait de Hardes, Chaussures, Sous-Vêtements d'hiver, etc., etc.

Le Magasin du Peuple:

Cie O. M. Melanson Lte SHEDIAC, N. B.

Discours du Premier-Ministre Borden. (Suite de notre dernier numéro)

Ce furent ses idées en 1897. Je ne sais pas si ce sont encore les siennes aujourd'hui mais...

Quelques députés: Répondez. M. Borden: Je n'insiste pas pour avoir une réponse de mon très honorable ami de même que je ne désire pas lui poser des questions qui seraient pénibles, mais il me semble que les sentiments qui ont été exprimés dans les circonstances auxquelles j'ai fait allusion ne sont pas en parfait accord avec les craintes exprimées ce soir par mon très honorable ami quand il parlait de quelque forme de représentation qui pourrait contribuer à unir toutes les grandes colonies de l'empire dans un complet accord avec la mère patrie.

En 1888, un grand homme d'Etat anglais a parlé de cette question. Il a résumé la situation d'une façon très persuasive et je crois que ses paroles pourraient être retenues par quelques-uns de nos adversaires. Lord Roseberry parlant de la fédération impériale a dit en 1888:

Je prétends que cet état de choses est anormal des deux côtés et ne peut pas continuer. D'une part vous payez pour tout et c'est un marché de dupe pour vous, de l'autre, les colonies peuvent être entraînées dans une guerre sans avoir une voix consultative et c'est un marché de dupes pour elles. Je crois que les parlements qui existent sous la couronne britannique—quand ils étudient cette question dans toutes ses conséquences, demanderont à avoir une voix influente dans le contrôle de la politique anglaise à l'avenir.

C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre d'une façon aussi modérée et aussi raisonnable que possible dans les vues que j'ai exposées ici sur cette question très importante et à la fois très difficile parce que personne ne se rend mieux compte que moi des difficultés des problèmes qui doivent être résolus. Que devons-nous faire? Devons-nous avoir un seul empire, une seule politique étrangère, une seule force navale combinée pour résister à tous les périls ou devons-nous avoir cinq politiques étrangères, cinq flottes dispersées pour résister à l'attaque dont elles peuvent être menacées en tout temps? Il est impossible de prétendre que la défense de l'empire sur mer est en tous points la même chose que la défense sur terre. Les continents sont séparés, mais l'océan est unique et je parle non seulement avec la sincérité de mes convictions personnelles mais en m'appuyant sur l'opinion mûrie d'hommes qui en connaissent absolument plus que je ne voudrais le prétendre, quand je dis que je ne crois pas que la sécurité de l'empire puisse être conservée et maintenue sans une combinaison de forces navales de l'empire, sous une direction unique au moins en temps de guerre.

Permettez-moi d'examiner maintenant la situation générale prise ce soir par mon très honorable ami. J'ai compris qu'il prétendait qu'en vertu des déclarations faites par l'amiral au l'an dernier avant le memorandum qui m'a été remis et en vertu même de ce memorandum, l'empire britannique est absolument en sûreté aujourd'hui au point de vue de sa défense navale et que par conséquent il n'y a pas de danger, pas d'urgence et ni cause ni motif pour que le Canada dépense un seul dollar.

Cela semble être la position prise par un grand nombre de nos honorables adversaires. Je voudrais leur faire remarquer que depuis dix ou douze ans l'Angleterre a retiré jusqu'à 50 p. 100 de ses forces, dans toutes les mers où autrefois le pavillon anglais dominait et qu'aujourd'hui presque toutes les forces de l'empire sont concentrées dans la mer du Nord. Mon très honorable ami donne l'assurance qu'aucun péril, aucun danger n'est à craindre. Si je pensais qu'il est en état de donner cette assurance, je serais bien contraint d'ajouter une grande foi à ses paroles, mais je ne suis pas sûr que la politique des puissances du monde est particulièrement influencée par l'opinion de mon très honorable ami. Je ne crois pas qu'il ait l'autorité voulue pour donner l'assurance qu'il n'y a aucun danger dans cet endroit ou dans celui-ci ou dans un autre et la position que j'ai prise et défendue ce

soir, c'est que l'empire, qu'il soit question de l'attaque ou non, doit être mis dans un état de sécurité qui fait disparaître tout danger.

Pour montrer l'absolue harmonie qui prévaut dans l'opposition, je dirai que l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) il y a seulement quinze mois, a déclaré ici même qu'il croyait que l'empire britannique, à cette époque et dans les deux mois précédents, avait passé par le plus grand danger de son existence.

Mon honorable ami prétend que les conditions sont aujourd'hui ce qu'elles ont toujours été depuis trois ou quatre ans, que le danger n'est pas plus grand qu'il était alors. Qui devons-nous croire? Devons-nous accepter l'opinion de l'honorable député d'Edmonton ou celle du chef de l'opposition?

On a aussi prétendu que cette contribution est inconstitutionnelle. Je crois que c'est l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) qui a prétendu que cette contribution, qui n'en est pas une au vrai sens du mot, comme je le démontrerai dans un instant, sort des attributions qui nous sont conférées par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, que par la constitution, le Parlement n'a d'autre pouvoir que celui d'assurer la défense du pays et que, par conséquent, il ne nous est pas permis d'employer une partie quelconque des deniers publics à la défense de l'empire. Je ne discuterai pas ce point de droit, vu que nos honorables adversaires se sont chargés de se réfuter eux-mêmes. Tous les membres de l'opposition, même ceux qui ont le plus énergiquement protesté contre la prétendue inconstitutionnalité de cette contribution, ont voté en faveur de la résolution suivante:

Sur et à même le fond du revenu consolidé du Canada, il peut être payée et appliquée une somme n'excédant pas \$35,000,000 dans le but d'accroître immédiatement les forces navales effectives de l'empire.

Il y a beaucoup d'hommes très capables dans les rangs de l'opposition et ils ont prononcé d'excellents discours, mais ils nous pardonneront si, sur ce point particulier, nous préférons nous en rapporter à leur vote qu'à leurs paroles.

Ils prétent qu'il n'y a pas de danger imminent, que les circonstances ne sont pas critiques, et que, partant, il n'y a pas lieu de dépenser un seul dollar. Alors que proposent-ils? Parce qu'il n'y a ni danger ni circonstances critiques ni besoin pressant, ils proposent de construire deux escadres canadiennes. Que coûteront ces escadres? J'ai pris la peine de consulter les membres de l'amirauté et les spécialistes que nous avons au Canada, et voici ce que coûterait le projet que l'opposition voudrait mettre à exécution, vu qu'il n'y a ni danger ni circonstances critiques et qu'il est inutile de dépenser un seul dollar.

Deux escadres comme celles que l'on propose coûteraient, d'après les calculs les plus récents, \$68,500,000; le maintien de ces deux escadres pendant dix ans absorberait \$64,500,000, soit un total de \$133,000,000. Si à cela, on ajoute les dépenses indispensables d'une organisation navale pendant dix ou quinze ans, il faut ajouter encore au moins \$17,000,000. Ainsi parce qu'il n'y a ni danger imminent ni circonstances critiques, les honorables députés de la gauche proposent au Parlement de dépenser une somme de \$150,000,000.

Quant à la proposition de construire ces navires au Canada, je pourrais communiquer à la Chambre certains renseignements, mais l'heure est très avancée et malgré le désir de mon honorable ami d'être renseigné sur ce point, je suis forcé de remettre la partie à un autre jour. Je n'ai aucun doute que les renseignements que je suis en état de lui fournir le satisfieront complètement.

M. Pugsley: Les aurons-nous lorsque le bill sera discuté en comité?

M. Borden: Aussitôt que la Chambre sera invitée à se former en comité. Nos honorables amis de la gauche, probablement pour n'avoir pas suffisamment étudié le bill, semblent être sous l'impression qu'il y a dans ce projet de loi une disposition qui empêche les Canadiens de prendre du service dans la marine anglaise. Mon très honorable ami et tous ceux à qui cette fausse impression causait de l'anxiété peuvent être certains qu'il n'y a rien dans le bill qui puisse empêcher un Canadien de servir dans la marine anglaise. On se rappelle que j'ai annoncé le 5 décembre dernier, que des

arrangements avaient été faits pour permettre, non seulement aux officiers, mais aussi aux matelots canadiens, de prendre du service dans la marine anglaise et qu'en vertu de ces arrangements, les conditions de l'engagement ont été rendues aussi faciles que possible. Les orateurs de la gauche ont fait des éloges mérités des Canadiens et ont parlé de leur désir de servir leur pays, non seulement avec leur bourse, mais aussi avec leur sang et au prix de leur vie, si c'était nécessaire. Nous le savons tous, mais tous les gens raisonnables savent aussi que le recrutement fait par le Gouvernement précédent, pour la marine canadienne, n'a pas eu très grand succès. D'après le dernier rapport, le résultat net a été que l'an dernier, il y a eu 136 recrues en tout, et 149 désertions. Ce n'est pas un reproche que je fais aux Canadiens. La raison de cet état de choses, c'est que nous avons au Canada de nombreuses carrières dans lesquelles nos nationaux trouvent à exercer leur énergie avec l'espoir d'une meilleure récompense qu'en prenant du service dans la marine.

En temps de paix, la marine n'a pas pour les Canadiens autant d'attrait que les Anglais. Il n'existe pas le moindre doute sur ce point. Mais je sais, et nous savons tous, que si la guerre était déclarée, le Canadiens seraient aussi empressés à prendre les armes que les citoyens de la mère patrie ou de tout autre pays. La seule raison pour laquelle le Canadien ne montre pas d'empressement pour servir dans la marine est celle que je viens de donner. Dans tous les cas, nous avons vu les résultats obtenus pendant ces dernières années, et il n'est pas possible de dire que les efforts faits pour recruter des marins pour une marine canadienne, ont été très heureux.

Les honorables messieurs de la gauche sont apparemment d'opinion qu'un homme peut être pris sur sa semoteuse de pêche ou son bateau, ou à sa charrue, ou à toute autre métier, mis à bord d'un navire de guerre et qu'il sera un marin utile et de service. Je voudrais vous dire que c'est absolument une erreur. J'ai pris quelque peine pour le renseigner quant à la longueur de temps qu'il faut pour l'entraînement et en voici le résultat:

Temps minimum qu'il faut pour obtenir une commission.

Officiers: Capitaine 24 ans. Commandants, 18 ans. Lieutenants, 8 ans. Autres (médecins, commis, etc.), Aspirants.

Temps minimum pris pour obtenir des spécialités. Spécialités des marins: Premiers matres, seconds matres, et matelots de 1re classe brevetés (y compris les timoniers et les télégraphistes), de 6 à 12 ans.

Matelots de 2e classe, matelots de 3e classe, novices, de 3 à 4 ans. Spécialités des canonniers: Canonniers, 5 ans. Pointeurs de 1re classe, 8 ans. Second maître de canonage, 10 ans. Spécialités des torpilleurs: Marin torpilleur, 5 ans. Torpilleurs de 1re classe, 8 ans. Second maître de torpilleur, 10 ans. Temps minimum pris pour obtenir la spécialité.

Mécaniciens, de 6 à 12 ans. Chauffeurs, y compris les matres chauffeurs et les chauffeurs brevetés, de 4 à 12 ans. Chauffeurs, 1 an. Armuriers, de 4 à 12 ans. Electriciens, de 6 à 12 ans.

Par conséquent, vous remarquerez que si les honorables messieurs de la gauche pensaient ce qu'ils disaient lorsqu'ils ont déclaré par leur résolution qu'une somme n'excédant pas \$35,000,000 pour augmenter immédiatement les forces navales de l'empire devraient être accordée par ce Parlement et s'ils pensaient aussi ce qu'ils disaient lorsqu'ils ont déclaré que le Canada devait sans retard faire quelque chose d'efficace en ce sens, ils ne peuvent joindre à cette proposition que la marine qu'ils proposent de créer devra être montée par des hommes exercés au Canada. Ils ne peuvent le faire immédiatement. Quelques-uns de ces services exigent six, huit, dix ou douze ans. Il faut en premier lieu prendre ces hommes comme recrues, et ensuite il faut les entraîner pendant quatre à douze ans avant qu'ils puissent rendre des services effectifs dans leurs spécialités à bord d'un navire de guerre.

Maintenant, j'aborde un ou deux autres points et je m'efforcerai d'être

aussi bref que possible en les discutant. Quel sera l'objet de la marine que mes honorables amis se proposent de créer, lorsqu'elle sera créée? Ils proposent d'avoir une escadre sur l'Atlantique et une escadre sur le Pacifique. Pour quel objet seront-elles placées là et jusqu'à quel point seront-elles effectives? Je dis que la défense du Canada se fera par les forces navales réunies de l'empire tout entier, et je maintiens de plus qu'il serait impossible pour une seule escadre sur l'Atlantique ou pour une seule escadre sur le Pacifique de défendre les côtes ou les lignes côtières du Canada contre une attaque comme celle qu'on pourrait attendre si une attaque devait avoir lieu.

D'un autre côté, si vous avez la marine britannique, la plus puissante marine du monde, si vous coopérez avec elle, si vous aidez à la maintenir et à l'agrandir, j'ose dire que vous êtes arrivés, pour le présent du moins, à la meilleure solution qu'il est possible de trouver et à l'appui de mes paroles je prends la claire déclaration de l'amirauté que le meilleur moyen pour le Canada d'aider à l'empire en ce moment est de fournir un certain nombre des plus forts et des plus puissants navires de guerre que l'argent peut procurer ou que la science peut créer.

En conclusion, quelle sera l'utilité de cette marine préconisée par mon très honorable ami et ses partisans. Jusqu'à quel point aidera-t-elle au maintien de la sécurité du commerce du Canada et à la conservation de l'intégrité de cet empire. Les très honorables messieurs qui ont très bien la position qu'il a prise sur ce point.

Les honorables messieurs de la gauche nous ont dénoncés comme ne voulant pas remplir notre devoir envers ce pays parce que nous ne construisons pas et ne fournissons pas des équipages à une marine au Canada. Que devait faire mon très honorable ami de la marine qui devait être construite d'après les propositions qu'il a faites en 1910? Les propositions de 1910 stipulaient que dans un certain cas le Gouverneur en conseil pourrait permettre à cette marine de coopérer avec les forces navales de l'empire, et de se joindre à elles pour repousser des attaques. Dans cette occasion j'ai demandé à mon très honorable ami de définir sa politique et ses propositions et il m'a donné une très lumineuse réponse. Il a dit par exemple, que s'il y avait une guerre, comme la guerre de Crimée, il ne penserait un seul instant à permettre à la marine canadienne de se joindre à la marine britannique. Est-ce pour cela que nous allons dépenser \$150,000,000 dans les dix prochaines années pour fournir la marine proposée par mon très honorable ami. Interrogé, mon très honorable ami dans le cours du débat de 1910 sur cette question, il fit certaines réponses qui ont une assez bonne portée sur la question de savoir si ces \$150,000,000 devraient être dépensés pour cet objet. Il a dit que nous ne devrions pas nous engager dans une guerre à moins que nous n'y soyions disposés; en d'autres termes, que nous devrions jouir de la protection de l'empire britannique et des avantages de nos relations avec lui en temps de paix, et ensuite lorsque viendrait la guerre nous pourrions nous réfugier dans la neutralité; chacun sait qu'une démarche de cette nature signifierait absolument la désintégration de l'empire.

Afin qu'on ne me reproche pas d'exagérer la pensée de mon très honorable ami, je rapporterai ses paroles:

M. R. L. Borden: Les très honorables messieurs de la gauche ont dit qu'ils ne pouvaient pas poser une question? Supposons qu'un navire de guerre canadien rencontre un navire de guerre ennemi dans l'armement et la puissance: lui soient égaux, et que cette rencontre se produise sur la haute mer, que fera-t-il? Je ne suppose pas qu'il soit attaqué, mais attaquera-t-il un même ou repoussera-t-il une attaque?

Sir Wilfrid Laurier: J'ignore s'il engagera le combat, mais tout ce que je sais, c'est qu'il ne pourra combattre tant que le Gouvernement qui l'a commissionné, ait décidé ou non, s'il doit prendre part à la guerre. Voilà l'attitude que nous prenons; mon honorable ami en voudrait une autre.

J'en voulais certainement une autre. Il dit qu'il est certain que dans toutes les circonstances nous sommes tenus d'envoyer nos navires participer à la guerre. Notre attitude est différente et nous disons: Que le pays se prononce entre nous.

M. R. L. Borden: Mais nos ports et nos havres observeront-ils cette neutralité de notre flotte jusqu'au moment où le conseil aura adopté un arrêté?

Sir Wilfrid Laurier: Je ne comprends

Un n

L'hiver n quelques jours verra. Il faut résister et s'apprêter à résister en toute saison. Notre assortiment nécessaire; les pieds, pantalons, cotonnades, toutes les boîtes. Vous faites vos emplettes mieux sur le. Nous proposons toute espèce. Venez nous voir. JAMES B

Au P

Epargnez vous dont vous avez avens un immense vendre pour faire. Marchandise Hardes Epic. Le tout au faites des éparg vaincra.

pas ce que mon hon

dire en me demandant vront observer la neu M. R. L. Borden: très honorable premier trait que nos navires vraient pas engager d'en avoir reçu l'ordr ils observeraient, dan tralité jusqu'au mom neur siégeant en con déciderait qu'ils pour la guerre. Ai je mal de mon honorable ami?

Sir Wilfrid Laurier M. R. L. Borden: donné que nos navires tances mentionnées, o tralité, pour ainsi dir s'il en serait ainsi de nos havres.

Sir Wilfrid Laurier pas ce que mon hon dire en demandant s havres observeront veut parler de ce que si la flotte ennemie pe nos ports, je lui répo vices résisteront à leu M. R. L. Borden: de guerre n'attaque p ils le rencontrent s d'après le même prin mie ne peut elle pas ports sans qu'on l'atta que le pays maintient l'océan?

Sir Wilfrid Laurier question à régler en vire de guerre entrera nadien.

Je crois, Monst lorsque nos amis de la tent à nous présenter sur lui demander 50,000,000 pour u ble, ils font une dém

Un mot a nos Amis

L'hiver nous arrive à grands pas ; encore quelques jours et la saison rigoureuse nous arrivera. Il faudra s'habiller et se chauffer chaudement et s'approvisionner de bonnes vivres pour résister au froid. Notre magasin, nous vous le disons en toute assurance, est pourvu abondamment de tout ce dont vous pouvez avoir besoin. Notre assortiment de hardes comprend tout le nécessaire ; Chaussures en abondance pour tous les pieds, provisions de toutes sorte ; flanelles, cotonnades, etc. Nos prix sont à la portée de toutes les bourses et défient toute concurrence. Vous faites des épargnes importantes en faisant vos emplettes ici et vous avez ce qu'il y a de mieux sur le marché.

Nous prenons au plus haut prix du marché toute espèce de produits de la ferme.

Venez nous voir avant de faire vos achats.

JAMES E. WHITE, - - SHEDIAC

Au Public du Comté de Kent

Epargnez votre argent en venant acheter les marchandises dont vous avez besoin au Magasin Z. Léger, Rexton. Nous avons un immense assortiment de marchandises qu'il nous faut vendre pour faire place aux marchandises du Printemps.

**Marchandises sèches,
Hardes confectionnées,
Chaussures,
Epicerie, Farine et Moulée.**

Le tout au plus bas prix possible. En achetant ici vous faites des épargnes. Une visite à notre magasin vous en convaincra.

Z. LEGER, Rexton.

pas ce que mon honorable ami veut dire en me demandant si ces navires de vont observer la neutralité.

M. R. L. Borden : J'ai compris que le très honorable premier ministre déclarait que nos navires de guerre ne devaient pas engager le combat avant d'en avoir reçu l'ordre et, cela va dire, ils observeraient, dans ce cas, la neutralité jusqu'au moment où le Gouverneur siégeant en conseil des ministres déciderait qu'ils pourraient participer à la guerre. Ai je mal établi l'attitude de mon honorable ami ?

Sir Wilfrid Laurier : Non.

M. R. L. Borden : Dans ce cas, étant donné que nos navires, dans les circonstances mentionnées, observeront la neutralité, pour ainsi dire, j'aimerais savoir s'il en serait ainsi de nos ports et des nos havres.

Sir Wilfrid Laurier : Je ne comprends pas ce que mon honorable ami entend dire en demandant si nos ports et nos havres observeront la neutralité. S'il veut parler de ce que feront nos unités, si la flotte ennemie pénétrait dans un des nos ports, je lui répondrai que nos navires résisteront à leur attaque.

M. R. L. Borden : Mais si nos navires de guerre n'attaquent pas l'ennemi quand ils le rencontrent sur la haute mer, d'après le même principe, la flotte ennemie ne peut elle pas pénétrer dans nos ports sans qu'on l'attaque, étant donné que le pays maintient la neutralité sur l'océan ?

Sir Wilfrid Laurier : Ce serait là une question à régler chaque fois qu'un navire de guerre entrerait dans un port canadien.

Je crois, Monsieur l'Orateur, que lorsque nos amis de la gauche nous invitent à nous présenter devant le peuple pour lui demander s'il veut dépenser \$50,000,000 pour une marine semblable, ils font une démarche parfaitement

inutile, parce que personne n'ignore que la population canadienne, par la plus grande majorité possible, repousserait entièrement un projet comme celui-là comme entièrement indigne de ce pays et des races qui l'habitent.

Le programme de la gauche, tel que formulé dans le projet naval de 1910, est décrit et expliqué dans le passage que j'ai lu du discours de mon honorable ami dans cette circonstance. Et c'est un programme qui, selon eux, est digne des fidèles et loyaux citoyens du Canada. Nous nous opposons entièrement à ce programme. Nous déclarons que, si nous devons continuer à former un empire, nous ne pouvons avoir cinq politiques étrangères et cinq flottes distinctes. Nous disons que les habitants des possessions d'outre mer ne peuvent pas être éloignés sans cesse des conseils où se discutent les affaires étrangères, si l'empire doit se maintenir.

Nos adversaires disent : Aucune voix dans ces conseils et pas de neutralité possible en temps de guerre ; nous, nous disons : une juste participation de toutes les possessions anglaises aux affaires étrangères et à l'administration de l'empire, et un empire uni pour faire face à tous les périls.

Mon très honorable ami et d'autres députés de la gauche ont parlé de l'extrême regret qu'ils ont éprouvé de se voir obligés de s'opposer au projet que nous avons soumis. On peut concevoir avec quel enthousiasme et quelle unanimité ils auraient accueilli un projet comme le leur, si nous l'avions soumis au Parlement. Ils ont saisi l'occasion d'user d'un certain stratagème, mais je crois que durant les dernières semaines, du moins, ils sont venus à la conclusion qu'après tout ils ne faisaient que porter ces coups dans le vide. La population canadienne les comprend et les jugera à

leur valeur, lorsque le temps viendra. Certaines menaces ont été faites tant par la presse libérale que sur le parquet de cette Chambre au sujet de ce que la gauche se propose de faire concernant le présent projet de loi. Nous n'avons pas l'habitude de faire des menaces. Nous n'avons pas l'intention d'en faire. Si des obstacles imprévus surgissent, nous tenterons de les surmonter avec fermeté, modération et d'une manière suffisante, et nous avons toute confiance que nous serons en mesure de les vaincre. [Nous avons consacré beaucoup de temps à l'examen de ce projet de loi et nous avons laissé le champ libre à la discussion qui n'a été limitée d'aucune manière. Cela n'était que juste, car la question est très grave et très importante ; cependant nous sommes convaincus que la grande voix du peuple canadien approuve le projet que nous avons soumis au Parlement, en nous entendons mener ce projet à bonne fin, ici même et dans le pays, avec fermeté et confiance.]

Remontez votre pendule

«Qu'est-ce que ma pendule peut bien avoir maintenant ? Elle qui allait si bien dans le temps ! J'ai beau la secouer, rien n'y fait. Elle va bien un peu, puis s'arrête... Sale patraque ! qu'a-t-elle dans le ventre ? Faut la montrer à l'horloger...»

M. Tictac, l'horloger, ausculte la pendule malade, éclate au nez de M. Létourneau, qui se le gratte.

«Mais, espèce de vieux farceur, comment voulez-vous qu'elle marche votre horloge ? Vous avez oublié de la remonter !»

Bien des gens en sont là avec leur conscience, cette pendule qui marque si bien l'heure des bonnes actions. Il arrive qu'elle s'arrête, ne prévient plus des bêtises que l'on fait de plus en plus grosses. Le carillon du remords est muet. La mort approche sans qu'on s'en doute et sans qu'on cherche à mieux agir. A quoi cela tient-il ? Ah ! c'est que, étourdis comme M. Létourneau, trop de braves gens oublient de remonter régulièrement, quand besoin est, la pendule de leur conscience ! Heureusement, voici le Carême, et les prêtres, horlogers brevetés des consciences, vont nous apprendre à remonter et à régler la nôtre !

La guerre

Scutari est la clef de la situation—Les prétentions de l'Autriche

Londres, 12 mars.—Les chancelleries européennes et les marchés sont perpétuellement dans une tension nerveuse. A peine un problème est-il résolu qu'il en paraît un autre.

Hier soir, l'entente pour la démobiliation austro-russe, si impatiemment attendue est officiellement publiée. Les alliés ont accepté la médiation des puissances sous certaines conditions et il est entendu que la dispute entre la Roumanie et la Bulgarie sera réglée par une conférence d'ambassadeurs à St-Petersbourg. Elle sera présidée par Sergius Sozonoff, le ministre des affaires étrangères de la Russie.

Les Turcs ne veulent pas la paix au prix d'Andrinople.

Constantinople, 12 mars.—Le mémoire du commandant en chef de la forteresse d'Andrinople demandant qu'on épargne à la ville l'humiliation d'une capitulation, en signant aussitôt la paix, a été plutôt mal reçu par le gouvernement turc. On ne croit pas que la conclusion de la paix soit la seule et unique solution du grave problème du moment. On croit généralement que le gouvernement tentera encore un nouvel effort pour dégager Andrinople. On prépare une expédition vers cette ville et on fera coïncider l'attaque du dehors avec une sortie des troupes assiégées.

Ainsi, il semble que la paix dans les Balkans va être bientôt conclue. Mais au même moment surgit une nouvelle difficulté. Cette fois, c'est l'Autriche qui s'objecte à ce que la Serbie aille au secours du Monténégro. De plus, elle essaie de mettre les puissances de son côté pour réduire la Serbie.

De sorte que le sort de Scutari est toujours une menace pour la paix de l'Europe. L'Autriche est déterminée à faire de Scutari, la capitale de l'Albanie autonome. Le Monténégro est également déterminé à garder Scutari.

Pour qui connaît le tempérament des alliés, on peut considérer comme certain que la Serbie ne se désistera pas de son intention de secourir le Monténégro, simplement pour obéir à la volonté de la querelleuse Autriche.

Une dépêche de Constantinople, hier

Au Public du Comté de Kent

Sauvez de l'argent

en faisant vos achats au magasin de la Cie O. M. Melanson, Limitée, A SAINT-ANTOINE.

Nous avons un gros assortiment de marchandises.

Marchandises sèches,	Groceries
Hardes faites	Farine
Chaussures	Bardeaux
Claques	Ferronneries.
Etc., Etc., Etc.	

Nous prenons tous les produits de la ferme.

Nous payons argent comptant pour les patates.

Une visite vous convaincra.

CIE O. M. MELANSON, Limitée

D. H. LEGER,

Gerant.

NOUS VENDONS LES

Farines Rainbow, White Rose, Stockwell et Canadian Queen.

Cette QUEEN CANADIENNE est la plus FINE QUEEN qui soit sur le marché. Chaque sac et chaque baril sont garantis donner satisfaction. Venez et essayez la.

ACHETEZ NOTRE FIL D'ENGERBAGE.

W. E. Forbes - Richibouctou

Avis au Public

Nous avons décidé de vendre toutes nos Marchandises à une grande réduction, afin de faire place pour notre Stock du printemps. Venez nous voir. Ça vous paiera.

Cie McLaughlin, Limitée--Bouctouche

soir, rapporte qu'on se bat à Tchatala et à Bulair. La dépêche ne donne pas de détails.

Le danger semble diminuer

St-Petersbourg, 12 mars.—Une communication officielle publiée simultanément par la Russie et l'Autriche, hier soir, annonce la démobilisation des troupes des deux pays.

Sofia, 11 mars.—Le journal officiel «Mir» dit que les alliés ont accepté la proposition de médiation par les puissances européennes. Cependant, les alliés stipulent que la Turquie paiera une indemnité de guerre. Sinon les hostilités ne cesseront pas.

Belgrade, Serbie, 12 mars.—Les alliés des Balkans se déclarent prêts à accepter la médiation des puissances dans le règlement de la paix. Ils ne donnent cependant leur consentement qu'à la condition expresse que la Turquie leur abandonne Andrinople, Scutari et les îles de la mer Egée, tout en payant, en plus, une indemnité de guerre.

Un terrible accident s'est produit à Moncton vendredi soir, à l'arrivée du convoi-passagers du C. P. R., venant de Montréal. Après avoir entré son convoi en gare, l'ingénieur de la locomotive se dirigea vers la table tournante dans une autre partie de la cour. Tout-à-coup le fourgon se hūrta à quelques chars qui lui barrèrent la route. Dans la concussion, le fourgon fut mis en pièces et un jet puissant de vapeur commença à s'échapper de l'engin. L'ingénieur fut si horriblement blessé qu'il mourut quelque temps après tandis que le chauffeur reçu de graves brûlures et des blessures qui pourraient bien le conduire au tombeau.

Un terrible cyclone

Sydney, Nouvelles Galles du Sud, 12.—Un cyclone effrayant vient de s'abattre durant la journée d'hier sur notre ville, semant l'effroi dans la population entière. Une quantité de tramways ont été projetés hors de rails, des bateaux ont été coulés, et les cheminées

tombaient sur le sol, arrachées par la bourrasque. Un homme a été tué par la chute de fils électriques. La tempête qui vient du sud, a été précédée par les éclairs terrifiants, qui ont terrorisé la population.

L'explorateur Peary sera fêté à Rome

Portland, Me., 12.—Le vice-amiral Robert E. Peary s'est embarqué à New York, samedi pour Rome. Il sera l'hôte de la Société Géographique Royale de l'Italie et fera une conférence sur sa découverte du Pôle Nord.

Le vice-amiral Peary sera accompagné de sa famille et de Herbert S. Budgman, secrétaire du Arctic Club.

La valeur des produits minéraux au Canada pour l'année 1912 a été de 133 millions de piastres, une augmentation de trente millions sur l'année précédente. Les produits métalliques figurent dans ces chiffres pour 61 millions et les produits non métalliques pour 72 millions.

Nos Ecoles

ECOLE No 14, ROGERSVILLE, N.B.

Noms de ceux qui ont fait les plus hautes marques aux examens de février :

Grade V—Willie Chiasson. Grade IV—Nazarine Bourque. Grade III—Marie Hébert, François Chiasson, Médéric Caissie, Johnnie Bourque.

Tableau d'Honneur—Très bien : Willie et François Chiasson, Julie et Marie Hébert, Médéric, Camille et Georgina Caissie, Arthur Bourque. Bien : Joseph et Flora Chiasson, Pierre et Antoine Vienneau, Nazarine et Johnnie Bourque. Fidèle, Marie, Jane et Onésime Caissie, Edgar Cormier.

A. C., Institutrice.

(suite de la 3e page.)

Avec ce bill, le département sera en mesure de voir à ce qu'il n'y ait pas de délai pour le paiement des hommes travaillant sur les chemins.

La nomination des surintendants dans les différents comtés se fera sur la recommandation des députés appuyant le gouvernement et il espère qu'ils verront à ce que ce soient des hommes compétents. Les districts de chemins devraient être assez étendus afin que les hommes puissent être convenablement rémunérés.

La clause se rapportant au paiement des travaux d'hiver sur les chemins est révoquée.

Il invite les honorables députés à étudier soigneusement les différentes clauses du bill. Le but est d'avoir de meilleures routes dans le Nouveau-Brunswick et on devrait s'unir pour rendre la loi aussi parfaite que possible.

L'hon. M. Fleming propose que la résolution concernant la voie ferrée Chatham-Junction-Blackville soit adressée au ministre des chemins de fer et canaux, au ministre de la marine et des pêcheries, et aux députés fédéraux de la Province.

La chambre en comité passe le bill concernant la ville de Shédiac et considère le bill modifiant l'acte de judicature.

M. Stewart (Northumberland) dit que les avocats de Miramichi voudraient avoir un juge de la cour du banc du roi résident sur la rive nord, pour faciliter l'expédition des affaires judiciaires.

M. Black a aussi reçu une protestation du barreau de Westmorland contre la clause requérant que sept des juges soient résidents à St Jean.

M. Grimmer dit qu'il y a un juge résident dans Westmorland que le juge sera obligé de passer une journée par semaine à Moncton.

La chambre en comité passe plusieurs bills, entr'autres le bill autorisant le comté de Kent à contracter des emprunts temporaires.

En réponse à M. Perley l'hon. Dr Landry dit que la commission de colonisation a déjà fait un rapport.

En réponse à M. Dugal, l'hon. M. Fleming dit que le département des terres de la couronne est autorisé à acquérir de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick une bonne étendue de terre dans le comté de Madawaska dans les paroisses St-André et Lac Baker. Sur les instances de MM. Charles L. Cyr, J. W. Baker, alors députés, le gouvernement a fait des explorations et préparé le transfert des terrains. Pour une raison quelconque, le conseil de comté n'a pas encore agi et fait sa part. A six heures, la chambre s'ajourne.

Odieux récidive

Le télégraphe nous apporte la nouvelle d'un odieux récidive commis à Salonique avant-hier.

En passant par les rues, le roi Georges de Grèce, frère de la reine d'Angleterre, fut lâchement assassiné par un grec de bas étage qui lui déchargea son arme au cœur. Le roi n'était accompagné que de son aide de camp, dans les bras duquel il tomba ruisselant de sang.

Le ridicule grec de bas étage, fut immédiatement arrêté.

NAISSANCE

A McDougalls, le 9 février 1913, l'épouse de M. Alphée Fontaine, un fils, baptisé par le Rév. Père Bellevue sous les noms de Joseph-Alphée-Eric. Parrain et marraine, M. et Mme Théophile Goguet.

A Moncton, le 24 février, Mme Pierre Bourgeois donnait naissance à une fille qui fut baptisée par le Rév. Père Bourgeois sous les noms de Marie-Marguerite-Dorilla. Parrain et marraine, M. Elicia Bourgeois et Mlle Eliza LeBlanc.

Au Village Ste-Croix, Bouctouche, le 24 février, Mme Pierre Bernard donnait naissance à un fils qui fut baptisé par le vicaire Hébert sous les noms de Joseph-Jérôme. Parrain et marraine, Simon Poirer et Aurèle Bernard, cousin et sœur de l'enfant.

A Jallivetville, le 13 janvier, l'épouse de M. Edouard Haselman, une fille baptisée par le Rév. Père Gaudet, sous les noms de Marie-Dina-Julia. Parrain et marraine M. Frédéric C. Richard et Mme Vve Dina J. Boucher.

DECES

C'est à St-Norbert, comté de Kent, N. B., le 6 mars, que la mort vint enlever à l'affection des siens un de nos plus respectables citoyens de St-Norbert dans la personne de M. Placide J. Richard. Vers deux heures de l'après-midi il était à parler avec quelqu'un de ses amis lorsque soudainement il tomba sans connaissance. Un message téléphonique fut envoyé au Rév. Père Gaudet, d'Adamsville, et au Dr King, de Boncourtche. Mais il trépassa vers les quatre heures, après n'avoir donné aucun autre signe de vie que le mouvement d'une main. Le docteur qui arriva plus tard jugea que c'était une attaque de paralysie.

Homme pieux et d'un caractère doux, il avait toujours donné le bon exemple à ses enfants et avait bien servi Dieu. Il était toujours prêt à rendre service à ceux qui en avaient besoin. Il appartenait à la société du Grand Rosaire, à l'Apostolat de la Prière et à la Ligue du Sacré Cœur. Il faut donc penser et croire que le Divin Maître est venu le chercher pour le faire jouir du bonheur qu'il avait mérité en menant une sainte vie durant laquelle il recevait souvent les saints sacrements de l'Eglise.

Le défunt était natif du Village de Richibouctou. Il laisse pour pleurer sur sa tombe une épouse inconsolable (née Marie Desroches, de Ste-Marie) et huit enfants, dont sept garçons et une fille: Maxime, de Moncton, Zacharie, Joseph, Adolphe, Mélasse et Patrice, de St-Norbert, Alphée et Virginie, à la maison paternelle; ainsi que cinq frères et une sœur qui, avec les nombreux amis qu'il s'était faits durant les soixante-dix années de sa vie, garderont de lui un tendre souvenir.

L'inhumation a eu lieu le 8 mars, à laquelle assistaient un grand nombre de parents et d'amis venus lui dire un dernier adieu sur cette terre.

Que par la miséricorde de Dieu son âme repose en paix.

A St-Joseph de Kent, le 9 mars, l'ange de la mort, qui semble être sans cesse à la recherche de quelques blanches âmes pour la moisson céleste, vient d'enlever à l'affection de ses parents Edna, enfant chérie de M. et Mme Camille LeBlanc, à l'âge de 9 ans et 6 mois. Elle a reçu les sacrements que l'Eglise prodigue à ses enfants à l'heure suprême du trépas. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe un père et une mère. Un frère et six sœurs.

Consolerez-vous, parents éplorés, car si Dieu vous éprouve aujourd'hui, c'est pour vous rappeler que là-haut bientôt il faudra tous se revoir.

Le service funèbre fut chanté le 11 février par le grand vicaire Hébert. Les porteurs étaient MM. Alyre Léger, Joseph LeBlanc, Joseph Saulnier, Eric LeBlanc, ses quatre petits cousins.

Que son âme repose en paix. A la Haute Aboujagane, le 1er mars, le petit Adelard, enfant chéri de M. et Mme Alphée LeBlanc, prenait son essor vers les régions célestes à l'âge de 4 mois. Cher petit Adelard, ton absence nous est cruelle, mais c'est Dieu qui t'appelle. Prie pour ton père et ta mère, tes frères et tes sœurs, qui garderont longtemps de toi un tendre souvenir. Il est allé rejoindre sa petite sœur qui l'a précédé de quatre ans dans la tombe. Consolerez-vous, parents désolés, votre petit Adelard est allé au ciel chanter les louanges du bon Dieu. C'est un ange de plus au ciel.

Oh mort, que tes coups sont cruels, surtout lorsque tu viens ravir à la fleur de l'âge, un être si tendrement aimé. C'est ainsi à Jallivetville, paroisse de St-Norbert de Kent, le 4 mars, expirait doucement entre les bras de ses parents désolés, Maximin Maillet, enfant chéri de M. et Mme James Maillet, après une longue maladie de deux ans et demi de cette terrible maladie la Consommation, à l'âge de 20 ans et 9 mois et quelques jours. Il a eu le bonheur de recevoir les douces consolations de notre Sainte Mère l'Eglise accordée à ses enfants à l'heure du grand voyage pour l'éternité, il a communiqué la veille de sa mort. Adieu sur cette terre parents chéris, faites taire les plaintes de vos cœurs, regardez l'avenir sans effroi et sans crainte, le ciel diminue la farde de vos peines et près du trône céleste je prierai Dieu pour vous. Pensez toujours à moi, un jour nous nous reverrons au ciel, où il n'y aura plus de séparation et où l'amour de ce séjour de délivrance nous fera oublier d'ici-bas les souffrances. Il laisse pour pleurer sur sa tombe, un père et une mère, un frère et une sœur, Aimée et Judith. Les funérailles ont eu lieu le 6

mars, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Les porteurs étaient MM. Fidèle C. Allain, Henri Jalliet, Clément Thibodeau et Alexandre C. Jalliet. Vous tous qui l'avez connu, priez pour le repos de son âme.—R. I. P.

Vendredi, le 21 février, est décédée à Robichaud P. O., Dame Damien M. Thibodeau, née Antoinette Légère. La regrettable défunte était âgée de 79 ans. Chrétienne modeste et fervente, elle sut supporter avec une résignation admirable la cruelle maladie qui devait la conduire au tombeau. Ses derniers moments furent doux et paisibles. Elle trépassa, entourée de sa nombreuse famille et après avoir eu le bonheur de recevoir tous les secours que notre Sainte Mère l'Eglise accorde à ses enfants à l'heure suprême.

Elle appartenait à la société de St-Joseph, à la Société de l'Ange Gardien et à l'Apostolat de la Prière.

Les funérailles ont eu lieu au Barachois au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le service funèbre fut célébré par le Rév. Monsieur Massé. Les porteurs étaient MM. Edmond Thibodeau, George Gillaut, Paul Léger, Isidore LeBlanc, Philippe Légère et Napoléon Légère.

Vous tous qui l'avez connue, priez pour elle.

Mercredi dernier, à l'église St-Jean-Baptiste, de Ly N., eut lieu la sépulture de Harris Richard décédé le dimanche chez ses parents, 27 rue Church, à l'âge de 18 ans. Le Rév. Père Parent officiait.

Les porteurs avaient été choisis parmi ses confrères de l'école supérieure.

Le défunt souffrait de rhumatisme depuis le mois de juin.

Lui survivent: ses parents, M. et Mme Augustin Richard, quatre frères et une sœur.

Société L'Assomption

CONDOLÉANCES

A l'assemblée de la succursale Ouellet, No. 23, de la Société l'Assomption, de Shédiac, tenue le 5 mars, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité: Il est

Résolu que tous les membres de cette Succursale présentent à frère Adolphe Vautour, et à son épouse leurs sincères sympathies à l'occasion de la mort du père de Mme Vautour, ainsi qu'à frère Jean J. Hébert, à l'occasion de la mort de sa sœur, Mme Antoine Bourque. Il est aussi

Résolu que copie de ces résolutions soit envoyée au Moniteur Acadien et à l'Assomption pour publication.

C. D. CORMIER, Sec.-Archiviste,

NEGUAC, N. B.

A une assemblée, tenue le 9 mars, les membres de la Succursale St-Bernard, No. 75, ont adopté la résolution suivante:

Il est proposé et adopté à l'unanimité que les membres de cette Succursale offrent au président, au secrétaire-archiviste et au premier secrétaire-financier leurs sincères sympathies dans le malheur qui vient de les frapper, il est aussi résolu que copie de cette résolution soit adressée au Moniteur Acadien et à l'Evangeline pour publication.

UN SOCIÉTAIRE.

Le cyclone et ses victimes

Washington, D. C., 15 mars—Une tempête d'une violence inusitée a sévi hier dans les régions de la côte de l'Atlantique et a fait un grand nombre de victimes. Les dommages à la propriété ont été considérables.

Une dépêche de Rome, en Georgie, rapporte que la tempête a causé la mort de 18 personnes et en a blessé plusieurs autres dans le nord-ouest de la Georgie jeudi soir.

Dans le district d'Atlanta, la tempête a tué cinq personnes, en a blessé une vingtaine et a causé beaucoup de dommages à la propriété.

Deux personnes sont mortes à Columbia, Ge.; là, les dommages s'élevaient à plusieurs milliers de piastres.

Dans toute la Georgie, 29 personnes ont perdu la vie dans l'ouragan et on estime à \$1,000,000 les

I call this a Safety Pen because it is safe from leaking. PARKER JACK KNIFE SAFETY FOUNTAIN PEN. Cie des Pharmacies Léger Moncton et Shédiac

Avis des Exécuteurs

Succession de feu M. Joseph Allaire

Avis public est par la présente donné que toutes les personnes endettées envers feu Monsieur Joseph Allaire, en son vivant marchand à Saint-Louis, comté de Kent, N.B., sont requises de régler immédiatement avec les exécuteurs soussignés, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont également requis de les produire immédiatement, dûment attestés sous serment, aux dits exécuteurs soussignés.

Daté à Saint-Louis ce 7e jour de mars 1911: MARIE B. ALLAIRE, JOSEPH B. MAILLET, F. J. ROBIDOUX, Exécuteurs testamentaires.

Avis

A ceux qui aimeraient s'acheter une ferme en bonne condition et toute bien renfermée de bonne clôture de broche-tissée ainsi qu'un logement et une bonne grange, la ferme étant en très bonne condition; l'eau dans la maison et dans la grange. On peut faire du pâturage; comme 1000 billots et du bois de chauffage en masse. S'adresser à NAPOLEON L. CORMIER. Pellerain Settlement, Kent, N. B. 14 août 1912—ac.



Soumissions pour dragage

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M.,

MERCREDI, LE 2 AVRIL 1913.

des soumissions pour les travaux de dragage requis à Foul Point Ground St-John, N. B. Les soumissions devront être libellées sur les formules que le mini être fourni à ce titre fin et devront porter les signatures réelles des soumissionnaires.

On peut se procurer les devis et formules de soumissions combinés au ministère des Travaux publics, à Ottawa. Les soumissions devront comprendre le remorquage des dragues et de leurs accessoires au site des travaux, aller et retour. Les dragues et les remorqueurs n'appartiennent pas à des propriétaires canadiens, et n'ayant pas été dûment inscrits sur le registre au Canada, ne devront pas être employés à l'exécution de l'ouvrage donné sous contrat. Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans le cours des trente jours qui suivront la date de l'avis les informant que leur soumission a été acceptée.

Un chèque égal à 5 0/10 de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque au Canada, ne devra pas être employé à l'exécution de l'ouvrage donné sous contrat. Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans le cours des trente jours qui suivront la date de l'avis les informant que leur soumission a été acceptée.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront mis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHES, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 13 mars 1913.

N. B.—Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—29795.—75 1-21

ENCAN

J'ai reçu instruction de Mme Théophile Hébert, de South Shédiac River, de vendre par encan, à sa résidence, MARDI, LE 25 MARS CONTRANT, à une heure de l'après midi, les articles suivants:

1 vache de 3 ans devant avoir veau, 1 vache de 6 ans, 1 taure de 2 ans, 1 voiture fine, 1 truck wagon, une charrette sulky, 1 wagon express, 1 herse à dents-ressorts, 1 charrette double, 1 robe buffalo, 1 tonne de paille, 40 boisseaux d'avoine à semence, 5 boisseaux de blé à semence, 1 harnais fin, 1 harnais de travail, 2 douzaines de poules, 10 quartiers de patates, 1 bon poêle de cuisine, 1 moulin à coudrer, et tout l'ameublement d'une maison bien meublée.

La vente est positive, car Mme Hébert va aux Etats-Unis.

Conditions de vente—Au dessous de \$5. comptant; au-dessus de \$5, douze mois de crédit sur bons billets conjoints approuvés avec intérêt à 7 par cent.

S'il fait mauvais le 25, la vente aura lieu le premier beau jour.

D. H. LEGER, Encanteur.

South Shédiac River, le 17 mars 1913.

Une épidémie de grippe d'un caractère très grave sévit dans la capitale d'Autriche. Plus de cinq mille personnes ont été atteintes par cette maladie, depuis trois mois. Des familles entières ont dû se mettre sous les soins des médecins.

La barge à vapeur "Wyckoff" a été coupée en deux, jeudi soir, par un navire inconnu. Le désastre s'est produit au large de Governor's Island. Onze hommes manquent à l'appel et l'on est convaincu qu'ils ont péri. Un matelot nègre a été sauvé et c'est probablement le seul survivant.

Vous avez le

100 F

que nous avons de

75 paires de \$1.00.

50 paires de Plusieurs pa

Entrez, exa

que vous voulez-

Nous avons

March

et il nous faut ab

Nou

qui vous attende

Les meilleur

ront arrivées av

La chaussur

factions désirable

N'achetez po

N

sont à votre disp

50 Pièces de

300 coupons

MANTEAU

PARDESSU

dront.

Il nous reste

écoulerons à gra

Enfin, dans

jours seulement.

Cela ne dur

vous convient, et

AUX C

Nous avons

toute dimension

C'est le tem

Chez

R. C. T

NOUVEL

Le Linime

de moderne con

matisme, les E

Tous les maga

grossiers, la plu

grosse et grande

Exécuteurs

M. Joseph Allaire

présente donné que toutes envers feu Monsieur Jo-

AVIS

aient s'acheter une dition et toute bien



pour dragage

publics recevra jus-

2 AVRIL 1913

travaux de dragage re-

es devis et formules de

ministère des Travaux

Les entrepreneurs de-

5 0/10 de la soumission,

à accepter ni la plû-

C. DESROCHERS,

13 mars 1913,

de Mme Thé-

devant avoir veau,

Le DR ANTOINE CORMIER,

17 octobre 1911.—ac.

Le Revd Père Vanier, professeur à

Le Révd E. N. Massé, curé du

M. Valentin Boudreau, de Bou-

M. Louis A. Boudreau, de la Haute

"Wyckoff" a été

soir, par un na-

appel et l'on est

est probable-

Vente d'Inventaire Chez TAIT!

Vous avez le choix du numéro sur 100 Paires de Pardessus

que nous avons dans notre vitrine à \$1.00 seulement. 75 paires de Chaussures d'enfants de premiers qualité à 60cts jusqu'à \$1.00.

Nous avons maintenant notre Marchandise du Printemps et il nous faut absolument faire place aux Nouveautés extraordinaires

qui vous attendent au plus bas prix que vous ayez encore jamais vu. Les meilleures et les plus nouvelles CHAUSSURES POUR DAMES seront arrivées avant Pâques.

Nos Marchandises de Nouveautés sont à votre disposition à votre propre prix. 50 Pièces de FLANELETTE à bien bas prix.

Habits d'Hiver Pour hommes et garçons. Il nous reste quelques morceaux de DKAP A MANTEAUX que nous écoulons à grand marché.

25 Collets de Pelleterie A Grande Réduction. Cela ne durera que quelques jours—Ne tardez plus à venir choisir ce qui vous convient, et cela à des prix si modiques que votre bourse s'en sentira à peine.

Aux Consommateurs d'Electricité. Nous avons un bel assortiment de lampes électriques de tout pouvoir et de toute dimension—à prix beaucoup plus bas qu'ailleurs.

Chez R. C. TAIT = = Shédiac, N.B.

NOUVELLES LOCALES. Le Liniment de Bentley, le remède moderne contre la douleur du Rhumatisme, les Entorses, les efforts, etc.

M. François C. Richard, de Little Cape, était en ville vendredi de la semaine dernière et honorait le Moniteur d'une visite.

M. Auguste Chs. Bourgeois, de Grand-Digue, était en ville mardi et honorait le Moniteur d'une visite.

Mme Pierre Arseneau et Mlle Marie Girouard, de Moncton, étaient en ville la semaine dernière et honoraient le Moniteur d'une visite.

M. le député Melanson est venu passer la journée de dimanche dans sa famille et s'est embarqué lundi pour la capitale provinciale.

M. John V. Lirette, de Dupuis Corner, nous honorerait d'une visite hier. M. Lirette attend ces jours-ci ses deux fils dont l'un travaille aux chantiers de la Nouvelle-Ecosse et l'autre dans les chantiers du Maine.

Amour et reconnaissance à Saint Antoine de Padoue, à la Sainte Vierge et aux âmes du Purgatoire pour faveur obtenue sur promesse de faire publier dans le Moniteur.

Mille remerciements au Sacré Coeur de Jésus, à la Sainte Vierge, à Saint Joseph, à Sainte Anne, aux âmes du Purgatoire et à l'Ange Gardien pour faveur obtenue.

Milles Elvina Doiron, Elise J. LeBlanc et Marguerite LeBlanc, du Cap-Pelé, favorisaient le Moniteur d'une visite mercredi de la semaine dernière.

Conseil Municipal du comté de Kent

Etat des Dépenses du Comté--1912

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. Total des comptes dont le paiement a été autorisé par le Comité des Finances et le Conseil pendant la session de janvier 1912 d'après les procès-verbaux de cette session, \$5,781.28

Table with 2 columns: Description of expenses and Amount. J. D. Irving, bureau de santé, warrant 1911, 2 67. Trésorier du comté, éclairage et chauffage, 35 00.

Encore un mois

A cause des mauvais chemins que nous avons eus dernièrement, nous avons décidé de continuer NOTRE VENTE A REDUCTION pendant tout le mois de mars.

COMPAGNIE McLAUGHLAN, LIMITEE.

Amour et reconnaissance à la bonne Sainte Vierge, à Saint Antoine de Padoue, aux âmes du Purgatoire et au bon Saint Joseph pour plusieurs faveurs obtenues sur promesse de faire publier.

UNE DAME DE STE ANNE.

MM. Jos. E. Léger, de St-Antoine, Kent, et Edouard Melanson, de Fisherville, Mass., étaient en ville vendredi de la semaine dernière et honoraient le Moniteur d'une visite.

Mme Lucas Caissie et ses autres sœurs, de St-Antoine, est arrivé mercredi de la semaine passée et retournera à Fisherville, vendredi, où il est président de la nouvelle et prospère succursale D. F. Leger, de la société nationale de l'Assomption.

M. le curé Charles McDonald, de Bridgeport, C. B., entreprenant un voyage en Europe, sera, en son absence, remplacé par M. l'abbé Decoste.

AVOINE—La Banque d'avoine de Ste-Anne commencera à prêter l'avoine le 10 avril. Les anciennes pratiques et de nouvelles sont invitées à venir se procurer de la bonne avoine de semence.

Les offices de la Semaine Sainte seront célébrés avec toute la pompe possible dans notre église.

Près de deux cents passagers venant d'Europe sont débarqués à Saint-Jean dimanche.

La fête Saint Patrie n'a guère été observée cette année dans nos provinces. Il est triste de constater l'affaiblissement du sentiment national chez nos co-religionnaires irlandais.

NECROLOGIE

Tu mourras ! tel est l'arrêt fatal prononcé par le Souverain Juge, auquel aucun être humain n'est exempt : la feuille doit tomber, la rose se flétrir et la vie finir.

M. Edmond Dupuis, de St-André, nous honorerait d'une visite mardi.

La législature devait être prorogée hier après une session bien remplie.

M. Simon Benoit, de Tracadie, N. E., a récemment érigé deux magnifiques autels dans l'église St-Laurent de Mulgrave, C. B.

M. P. S. Archibald, ancien ingénieur en-chef de l'Intercolonial, est décédé à Moncton dimanche. Le défunt était un excellent citoyen, et un ingénieur de grande renommée.

Les paroissiens de St-Jean-Baptiste de Lynn se sont fait l'honneur de célébrer le 25e anniversaire de l'arrivée du Révérend Père Parent en lui présentant une bourse de \$1,011, provenant de souscriptions recueillies par un comité paroissial.

M. le curé Charles McDonald, de Bridgeport, C. B., entreprenant un voyage en Europe, sera, en son absence, remplacé par M. l'abbé Decoste.

AVOINE—La Banque d'avoine de Ste-Anne commencera à prêter l'avoine le 10 avril. Les anciennes pratiques et de nouvelles sont invitées à venir se procurer de la bonne avoine de semence.

Les offices de la Semaine Sainte seront célébrés avec toute la pompe possible dans notre église.

Près de deux cents passagers venant d'Europe sont débarqués à Saint-Jean dimanche.

La fête Saint Patrie n'a guère été observée cette année dans nos provinces. Il est triste de constater l'affaiblissement du sentiment national chez nos co-religionnaires irlandais.

ALFRED D GALLANT, Bourgeois, P. O., 13 mars 1913—rip.

Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville. Excellentes accommodations. Termes modérés. A. T. LeBLANC, Propriétaire.

Abbe Hebert

Encanteur pour les Comtés de Westmorland et de Kent. S'occupe pour la ville de Shédiac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada. SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention. A présentement une couple de chevaux à vendre.

Merveilleuse Deconverte L'Elixir Indien

pour le Rhumatisme

Remède Puissant pour la guérison du RHUMATISME et du LUMBAGO: deux terribles maladies qui ont dévoté les meilleurs médecins pendant des siècles.

Ce remède est aussi indispensable pour la NEURALGIE, les MAUX de GORGE, les ENTORSES, ENFLURES, ERISPELES, le SCORBUT, l'EXIMA et toutes les maladies de nerfs.

Le MAL de DENTS guérit en QUATRE MINUTES. En vente partout. Prix 35cts la bouteille. Par la poste 50 cts.

H. J. BOURGEOIS & Cie, Dépt. C., Moncton, N. B. Seuls agents pour le Canada.

Pompes Funèbres

James Muiridge, Shédiac, N. B. ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES.

L'honneur d'annoncer qu'il met à disposition un joli corbillard traîné par deux chevaux ainsi qu'une grande variété de bières, car etc. de toute dimension et de tout modèle. Joli Cercueil imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12.

Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chers avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS.

Patates de plante

Nous avons en mains une certaine quantité de bonnes patates de plante que nous vendrons des prix raisonnables, ou nous les donnerons aux habitants et nous prendrons des patates en retour à l'auto-mne.

Compagnie O. M. Molanson, Limitée. Shédiac, 16 avril 1912-ac.

L'armée Allemande sera augmentée

Berlin, 12 mars—Les ministres des finances des différents Etats confédérés se sont réunis hier et tous ont été unanimes à déclarer urgente une augmentation de l'effectif de l'armée allemande. Le nouvel impôt que le gouvernement se propose d'établir sur les propriétés servirait à couvrir les premières dépenses.

Le Liniment de Minard guérit la gourme.

(Suite de la 1ère page)

Il croit que c'est un pas dans la bonne voie. Les bonnes routes sont d'une importance extraordinaire. Elles affectent le bien-être de tout le peuple, et il est temps de se remuer dans cette direction.

Il a proposé au gouvernement de construire des tronçons de routes permanentes. Ce qu'il convient de faire, c'est d'attaquer les mauvais chemins et d'y porter un remède permanent.

C'est dans l'attente que l'allocation sera votée que nous approprions une aussi grosse somme à cette grande entreprise. Il lui semble que les deniers reçus du gouvernement fédéral à cette fin doivent être affectés à la confection de travaux permanents sur nos routes, et le gouvernement a l'intention d'ajouter à l'octroi fédéral une somme égale, c'est-à-dire \$100,000, ce qui fait un total affecté à cette fin de \$200,000.

Frédéricton, 12 mars 1913. M. Pelletier donne avis d'une interpellation concernant les fermes abandonnées de la province.

M. Black présente un bill autorisant la ville de Sackville à établir un système d'éclairage et de pouvoir-moteur électrique, et à cette fin à émettre des débetures.

L'hon. M. Flemming présente un bill pour modifier l'acte constituant la compagnie de chemin de fer de Hartland et Miramichi.

L'hon. M. Flemming propose que l'honoraire payé pour le bill autorisant l'érection d'une estacade à Nashwaak soit remboursé, ce bill ayant été retiré.

La chambre en comité passe le bill constituant la compagnie de charbon, fer et glaise du Nouveau-Brunswick, avec des modifications.

La chambre en comité, M. Culligan au fauteuil, passe les bills pour autoriser la ville du Grand Sault à émettre des débetures pour l'installation d'un système d'éclairage électrique, et le bill déterminant l'évaluation de la compagnie Partington de pulpe et de papier, avec quelques modifications.

La chambre passe à l'étude du bill pour modifier l'acte constituant la compagnie Hydro-Electrique Edward Partington.

M. Carson dit que le bill autorisant la compagnie à porter son capital à somme de \$10,000,000.

M. Tilley demande pourquoi l'on demande cette augmentation de capital.

M. Baxter dit que la compagnie se propose de faire de gros achats; l'augmentation devra être approuvée par Son Honneur lieutenant-gouverneur en conseil, adopté.

La chambre se forme en comité, M. Robichaud au fauteuil, pour étudier le bill établissant un sanatorium à Saint-Jean.

L'hon. M. Flemming pense qu'en vertu d'un acte général la province est tenue de donner de l'aide à pareille institution en payant une partie des frais d'entretien des patients. Dans ce cas une partie du bureau de direction devrait être nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, et il suggère que quatre directeurs soient nommés par la municipalité de la cité et du comté de St-Jean et trois par le gouverneur-en-conseil. A la demande de M. Baxter, cette clause est réservée pour considération ultérieure.

Le bill pourvoyant à l'établissement d'une ferme municipale dans la cité et le comté de St-Jean est

mis à l'étude M. Grannan appuie le bill, et M. Tilley dit que cet établissement nécessitera des déboursés considérables pour la ville et le comté, et il lui semble que cette ferme n'est pas nécessaire dans le moment. Les prisonniers ont présentement tout l'ouvrage et tout l'exercice dont ils ont besoin et il lui semble que cela imposera à la municipalité un fardeau dont ne se soucie guère.

M. Lockart, dit que le bill est demandé par le conseil de la cité et du comté de St-Jean, et le comté est prêt à et capable d'en payer les frais.

M. Carson dit que les promoteurs du bill ignorent tout probablement ce qu'il faudra déboursier pour l'achat et l'entretien de cette ferme. Le projet a déjà été repoussé; il revient encore.

L'hon. M. Wilson dit que ce projet nécessitera de lourdes dépenses et il croit que le conseil ne mettra pas le projet à exécution.

L'hon. M. Fleming dit qu'il en coûte peu de passer des résolutions. Si ce bill est adopté, il en coûtera au comté de St-Jean plusieurs milliers de dollars tous les ans.

A mesure que la population augmentera il demandera peut être nécessaire d'établir une institution semblable pour toute la province. Et cela sera moins coûteux pour chaque municipalité que d'en avoir une dans chaque comté.

M. Tilley propose que le bill soit renvoyé à six mois.

MM. Lockart, Grannan et Wilson partagent la vue de l'hon. premier-ministre.

Le bill est renvoyé. Le bill du sanatorium est adopté après quelque discussion, et avec quelques amendements. La chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures.

A 8h. la chambre se forme en comité sur le bill modifiant la loi des écoles de 1903.

L'hon. M. Flemming dit que le bill pourvoit à l'établissement d'une école normale, la province et la cité de Frédéricton en paieront chacun la moitié des frais. Le bill est adopté. Ainsi que le bill pourvoyant à la construction de chemins permanents.

La chambre passe à l'étude du bill modifiant la loi médicale.

L'hon. M. Grimmer dit que le but du bill est d'établir des rapports réciproques entre le Conseil Médical du Nouveau-Brunswick et le Conseil Médical de la Grande-Bretagne. Tout médecin anglais muni d'un certificat d'entregistrement du Conseil Médical d'Angleterre sera admis à exercer sa profession dans le Nouveau-Brunswick. Et les médecins du Nouveau-Brunswick seront admis à pratiquer en Grande-Bretagne. Adopté.

La chambre passe à l'étude d'un bill modifiant la loi concernant la cité et le comté de St-Jean, en facilitant le recouvrement des cotisations municipales. A l'heure il est dû beaucoup d'arrérages et la mesure vise à un meilleur état de choses. Pour l'année 1912 il y a des arrérages de taxes pour \$22,000 à \$23,000. Le comté rapporte progrès et la chambre s'ajourne.

L'air de la mer

"L'air de la mer est-il mauvais pour les rhumatisants?" Voilà, où je ne m'y connais plus, une question à laquelle on ne saurait refuser le mérite de l'actualité.

Pourquoi donc l'air de la mer serait-il nuisible aux rhumatisants? Il passe, à bon droit, pour être d'une pureté exceptionnelle: ce qui, pour un gaz qu'on respire, est évidemment une qualité, les poumons s'accommodant mal de l'égalité, à nos jours juste titre, pour tonique au suprême degré: il doit donc accélérer la nutrition, au lieu de la ralentir, et, par conséquent, réduire au minimum le taux des résidus mal brûlés (à commencer par l'acide urique), dont s'encreasse le sang.

Cela est si vrai qu'on interdit avec raison le séjour au bord de la mer aux phthisiques avérés et aux candidats à la phthisie, qui sont des "embrasés" des foyers incandescents, sur lesquels il serait dangereux de souffler trop fort.

Peut-être même l'air de la mer excite-t-il un peu trop l'appétit. Ça pourrait même être là l'un de ses inconvénients indirects. Comme il "creuse", et comme on a déposé les soucis à la consigne, l'on reste volontiers longtemps à table (surtout s'il pleut); on se laisse aller à manger et à boire démesurément; on se fourre jusque-là des plats riches en azote (poissons, coquillages, etc.), dont on n'a pas l'habitude... Il peut s'ensuivre une surproduction insolite d'acide urique. Mais l'air de la mer, en soi, n'y est pour rien: la faute en est exclusivement aux écarts de régime, lesquels sont indépendants de la situation géographique, et produiraient le même résultat à deux cents kilomètres dans les terres.

Sans doute, il y a le facteur humidité, qui joue un rôle prépondérant, à dire de légende, dans l'étiologie des crises rhumatismales. Avec le rhumatisme, on n'est jamais sûr de rien. Je connais, en tout cas, pour ma part, des rhumatisants qui ne souffrent jamais aussi cruellement que l'humidité réjouit, parce qu'elle les soulage. En vérité, je vous le dis, c'est la bouteille à l'encre.

Le plus probable, si tant est que l'humanité ait quelque chose à y voir, c'est que, pendant les vacances, qu'on les passe au bord de la mer ou ailleurs, on prend moins de précautions: l'on s'habille moins chaudement, l'on s'expose, sans y prendre garde, aux averse et aux courants d'air; l'on s'attarde, quand on est en sueur, dans des endroits trop frais. Autant qu'imprudences dont on s'abstiendrait soigneusement chez soi. Et quand on est pincé l'on s'en prend à l'air de la mer—qui n'en peut mais.

Est-ce une raison pour priver les rhumatisants des vertus purificatrices et vivifiantes de l'air de la mer—ce qui transformerait nos plages en autant de déserts—car les arthritiques représentent au bas mot 60 pour 100 de la population? Jamais de la vie!

Les rhumatisants n'ont qu'à prendre les précautions qu'ils prendraient ailleurs, à rester sages et sobres, à se prémunir contre les intempéries.

Le voyage du Gouverneur-Général

Ottawa, 12 mars—De Rideau Hall on communique à la presse ce qui suit: "Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught et la princesse Patricia partiront pour l'Angleterre à bord de l'«Empress of Britain» quittant Halifax le 22 courant. Leurs Altesses Royales seront accompagnées de Mlle Pilly, Mlle Adam, le major E. S. Worthington, le capitaine T. H. R. Bulkeley et le capitaine Geo. A. Boscowen.

Il est possible que Leurs Altesses Royales, en route pour Halifax, passent quelques jours à Montréal, mais rien de défini n'a encore été décidé à ce sujet."

L'industrie des œufs.

Le ministre de l'Agriculture a décidé de nommer une commission spéciale qui fera une étude du commerce des œufs canadiens, et des moyens à prendre pour améliorer la qualité des œufs.

Jusqu'à aujourd'hui, le gros commerce des œufs a été laissé presque exclusivement aux mains de spéculateurs américains. Ceux-ci ont été habitués à parcourir les campagnes, à faire une levée de tous les œufs, et de les vendre ensuite, après en avoir fait une classification d'après la qualité du produit.

Le gouvernement désire faire comprendre aux éleveurs de volailles, que tous les œufs n'ont pas la même valeur, mais que l'œuf, comme tout autre produit, est susceptible d'être amélioré. La perfection en toute chose, signifie pour l'intéressé, les plus gros bénéfices.

Le ministre de l'Agriculture est convaincu que les éleveurs de volailles sur une grande échelle, et même le cultivateur qui élève quelques volailles, peuvent augmenter leurs revenus dans des proportions considérables, en suivant certaines directions que le gouvernement se fera un devoir de donner.

L'industrie des œufs au Canada a pris

des proportions considérables, mais il faut pas s'arrêter là, car il y a encore l'espèce à franchir avant de parvenir à la perfection.

Ce que désire le gouvernement, c'est d'améliorer la situation agricole par tous les moyens possibles. De fait, cette administration se rend compte qu'il est de la plus haute importance que la classe agricole reçoive toute l'attention possible en ce sens, que c'est cette classe de la population du Canada qui constitue la richesse de ce pays. Il s'agit de rendre prospère la classe agricole, et c'est le plus ardent désir du gouvernement.

Une guerre probable en Europe

Paris, 12—Plusieurs rumeurs très sérieuses circulent ici au sujet de l'accroissement récent de l'activité militaire en France. On annonce que, par une indiscretion d'un officier important de l'armée italienne, le gouvernement français a appris, le 13 janvier dernier, que l'Allemagne avait demandé à l'Italie si elle pouvait être prête à se joindre aux deux autres nations de la Triple Alliance, pour une campagne qui commencerait en octobre 1913, afin de faire cesser, par une action décisive, le malaise général de l'Europe. Le gouvernement français fit des recherches et acquit la certitude de cette information. C'est alors qu'il résolut d'adopter des mesures militaires urgentes.

Une bataille de deux jours au Mexique

El Paso, 12—Une dépêche nous annonce qu'une bataille sérieuse a eu lieu dans les environs de Chihuahua entre les rebelles et les troupes fédérées. L'engagement a duré plus de deux jours. Les pertes sont considérables, des deux côtés. Les troupes du gouvernement ont eu l'avantage presque sur toute la ligne.

Pose de la première pierre de future capitale de l'Australie

Sydney, Australie, 12—Le baron Denman, gouverneur-général de Commonwealth, a présidé aujourd'hui à la pose de la première pierre de la future Capital générale de l'Australie. La ville a reçu le nom de Canberra. De grandes foules venues de Sydney et de Melbourne ont assisté à la cérémonie. Le site actuel de la future ville est actuellement occupé par quelques établissements de ferme. On a l'intention de construire là une capitale modèle, pouvant rivaliser avec les plus belles villes de l'Europe. Plusieurs ministres australiens assistaient à la cérémonie.

Le fléau d'une guerre générale menace de nouveau l'Europe.

Sous prétexte que le triomphe des pays balkans sur la Turquie a chargé la complexion des choses, l'empereur d'Allemagne a forcé son gouvernement dans un mouvement militaire qui va coûter 250 millions de piastres par année additionnels. Pour couvrir cette dépense extraordinaire, tous les citoyens possédant cinq mille piastres ou plus vont être directement taxés de cinq pour cent de la valeur de leurs biens.

A venir jusqu'aujourd'hui, les princes et souverains des états allemands étaient exempts de toute taxe. Pour donner le bon exemple dans l'éventualité actuelle, l'empereur Guillaume et ses souverains subordonnés se sont offerts à payer les taxes comme leurs sujets, et le nouveau impôt militaire va coûter huit millions par année à l'empereur.

Comme réponse au nouveau mouvement militaire d'Allemagne, la France a résolu de demander trois ans de service au lieu de deux à tous ses citoyens d'âge à porter ses armes. De son côté, l'Angleterre songe sérieusement à adopter le service militaire obligatoire.

JOURNAL

ADRESSES

Dr J. A. SHEDIAC

Dr L. ERIC

Dr J. A. ST-JOSEPH

Dr J. A. RICHIBOU

Dr A. RICHIBOU

Dr M. SHEDIAC

Dr W. A. AVOCAT, AGI COLLEGE SHEDIAC

Dr E. R. M. AVOCAT, NOTA D'ASSU SHEDIAC

Dr F. J. AVOCAT, SOL PU RICHIBOU

Dr M. QUARRIE AVOCAT, NO SUMME ARGENT

Dr ANTOINE J. AVOCAT, NO

Dr THOMAS AVOCAT, NOTIÈRE SHEDIAC